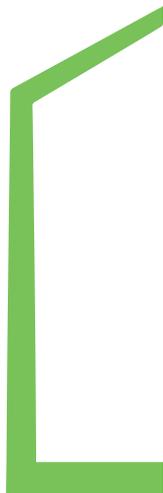




Rapport d'activités **2024**



Édito



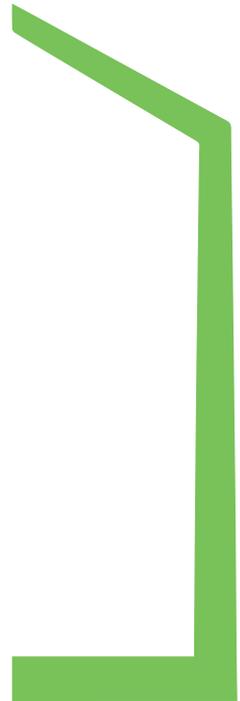
Ce rapport d'activités est l'occasion de partager nos regards pluridisciplinaires sur les enfants victimes de traite. Ceux qui nous sont orientés, ceux qui nous échappent, ceux que nous accueillons dans notre centre, dans notre réseau de partenaires, ceux que nous avons vu sortir des réseaux qui les exploitaient. Il est le fruit d'un travail collectif où chaque membre de l'équipe a pu partager son expérience, ses analyses. Des morceaux d'histoires des jeunes accueillis viennent illustrer les difficultés et leurs nombreuses ressources qu'ils nous dévoilent en chemin.

En 2024, les principaux chantiers de l'association ont été axés sur davantage de structuration, le développement de partenariats, la stabilisation de l'équipe. Ce travail a été permis par une confiance accrue de nos partenaires institutionnels et privés. Deux mille vingt-quatre vient valider une étape importante : l'expérimentation de notre centre sécurisé et sécurisant a été renouvelée pour les trois prochaines années. L'évaluation du centre a mis en lumière le chemin parcouru tout en relevant certains points de vigilance auxquels nous nous attelons et pour lesquels nous bénéficions d'un appui privilégié des équipes de la PJJ. Je profite de cet éditto pour souligner le caractère si précieux de ce dialogue. Concernant le réseau Satouk, là encore, les pouvoirs publics par l'intermédiaire de la DGCS nous ont témoigné leur confiance en nous accordant leur soutien pour les trois prochaines années. Avec le rajeunissement de l'âge des victimes accueillies, 14 ans de moyenne, les relais qu'offrent nos partenaires et nos membres sont essentiels afin de repérer davantage de victimes et de construire des parcours de protection adaptés sur un temps long. Cette reconnaissance institutionnelle, nécessaire, s'est accompagnée, en 2024, comme depuis les débuts de Koutcha, du soutien de nos partenaires privés. Leur confiance nous a permis de tenir, d'innover sur la question du soin, d'activités réparatrices, de diffuser et de questionner collectivement ce que veut dire accompagner des enfants victimes.

Au sein de l'équipe, l'année 2024 a été une année de renouvellement. Nous sommes fiers qu'une nouvelle directrice ainsi que de nombreux professionnels nous aient rejoints. Ces changements sont l'occasion, pour le CA et moi-même, de remercier toutes les personnes parties vers d'autres horizons pour ce qu'elles ont fait, apporté et construit. Nous savons l'abnégation qu'il faut au quotidien pour tenir face aux horreurs que ces jeunes ont subies, face au sentiment d'abandon qu'ils éprouvent depuis de longues années. Tisser pas à pas des liens, accompagner à reconstruire une estime de soi demande patience, courage, dévouement et réflexion. Merci à toute l'équipe du passé et du présent pour cet engagement au quotidien, cet engagement qui permet aux enfants accueillis de s'accrocher les premières semaines puis d'entrevoir, après quelques mois, d'autres possibles.

Enfin je veux remercier les membres du CA dont les convictions et la sympathie ont permis de faire face aux turbulences multiples et l'ensemble de nos partenaires qui depuis la création du projet jusqu'à maintenant nous ont soutenus : la PJJ pour son appui constant, l'écoute et la compréhension, la DGCS pour sa confiance, la MIPROF pour son soutien, la Fondation pour le logement, la Fondation de France, le NPT, les ASE, la DIHAL, le CIPDR, le Secours catholique, ECPAT, la fondation Porticus, les Sœurs dominicaines de la Charité, Esperanto, Hors la Rue, Ruelles, les associations du collectif «ensemble contre la traite» ainsi que toutes celles œuvrant au repérage des victimes, l'ensemble des partenaires locaux institutionnels et associatifs que, pour des raisons de confidentialité du lieu, il n'est pas possible de citer. Les professionnels de la justice (parquets, juges, avocats, chefs de service, éducateurs...), les services d'enquêtes, la gendarmerie locale. Le dernier mot est pour tous les jeunes accueillis qui, chacun à leur manière, nous montrent les chemins à emprunter pour croire de nouveau en l'avenir.

Olivier Peyroux, President



Sommaire

Présentation de l'association.....4

17

PARTIE 2. ACCOMPAGNEMENT ET PROTECTION

1. Les accueils au sein du réseau Satouk 18
2. Le centre 20
3. Le travail partenarial au niveau national : levier de l'accompagnement des mineurs dans la sortie d'exploitation 31

42

PARTIE 4. FORMATION ET PLAIDOYER

1. Formation et sensibilisation des professionnels de la protection de l'enfance 43
2. Partager notre expérience 44
3. Défendre les droits des mineurs victimes de traite des êtres humains 45
4. Recherche 46

5

PARTIE 1. LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS EN FRANCE EN 2024

1. La prise en compte du phénomène..... 6
2. Les mineurs victimes de traite pour lesquels la cellule d'appui a été contactée 8
3. Analyse des difficultés rencontrées dans la mise en protection des jeunes victimes de TEH à des fins d'exploitation : constats et enjeux 12

36

PARTIE 3. ANIMATION ET DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU SATOUK

1. Développement du partenariat avec des lieux d'accueil et des associations spécialisées 37
2. Développement du partenariat avec les Départements 38
3. Travail sur le référentiel 38
4. La formation des partenaires Satouk 39
5. Bilan des partenariats existants et animation du réseau..... 40

47

PARTIE 5. PERSPECTIVES

Présentation de l'association



Koutcha est une association loi 1901, à but non lucratif, apolitique et laïque, créée le 17 août 2013. L'association se donne pour mission de comprendre, d'informer, d'évaluer et de protéger les mineurs et jeunes majeurs victimes de traite des êtres humains.

Les fondateurs — un sociologue, une psychologue et un éducateur spécialisé — ont travaillé ensemble pendant plusieurs années auprès de mineurs victimes de traite à des fins de contrainte à commettre des délits, originaires d'Europe de l'Est. C'est de cette expérience qu'est née l'idée de créer un centre d'accueil spécialisé permettant aux mineurs victimes de traite un éloignement et une protection.

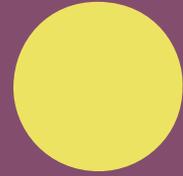
Face au constat de défaillance du système de protection de ces jeunes victimes en France, l'association développe à partir de 2020 un réseau national de lieux d'accueil permettant de les éloigner des territoires sur lesquels ils sont exploités afin de les protéger. C'est le **réseau national Satouk**, qui depuis 2024 est soutenu par la Direction Générale de la Cohésion Sociale. C'est en 2021, inspiré d'une initiative belge et avec le soutien de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, que le **centre expérimental sécurisé**

et sécurisant ouvre ses portes pour accueillir 6 jeunes mineurs ou majeurs victimes de toutes les formes de traite.

Témoin de l'évolution du phénomène de traite, de par ses missions, l'association Koutcha met également en œuvre des actions de sensibilisation et de formation auprès des professionnels pouvant être en lien avec des mineurs victimes de la traite des êtres humains. Elle fournit un appui à la réflexion et à la prise en charge de ces mineurs auprès des institutions et associations du champ de la protection de l'enfance.

Koutcha se situe du côté du droit et œuvre à la protection de ces mineurs, par la construction d'un parcours de sortie d'exploitation, l'éloignement et l'arrêt des mises en danger. Par là, l'adhésion du jeune n'est pas une condition sine qua non, puisque, du fait de sa minorité, les dangers et l'emprise qu'il subit, il convient de les protéger et donc de les éloigner.

Enfin, les fondateurs ont transmis aux salariés de l'association leur espoir de voir naître d'autres initiatives similaires dans toute la France et à l'échelle européenne, ce que nous encourageons.



PARTIE 1.

LA TRAITE DES

ÊTRES HUMAINS

EN FRANCE

EN 2024

1. La prise en compte du phénomène



JANVIER 2024

Affaire du Trocadéro : Dans un verdict rendu le 12 janvier 2024, le tribunal correctionnel de Paris a condamné à des peines allant de 4 à 6 ans d'emprisonnement 6 hommes pour, entre autres, des faits de traite des êtres humains aggravée à l'encontre de 17 mineurs, reconnus victimes de traite à des fins de commission de délits sous la contrainte. Le procès a notamment permis de mettre en lumière l'utilisation de **substances psychoactives** (ici Lyrica et Rivotril) sur les mineurs pour les recruter et les maintenir sous emprise. Le centre expérimental a accueilli une des victimes.



MARS 2024

Avis CNCDH sur la traite à des fins de contrainte à commettre tout délit ou crime (A-2024-2) : La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme formule une série de recommandations pour que les victimes de contrainte à commettre des délits soient mieux identifiées, protégées et prises en charge. Le président de l'association Koutcha était présent à la présentation du document.



AVRIL 2024

Révision de la directive européenne : La proposition de modification de la directive 2011/36/UE concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène, ainsi que la protection des victimes, a été adoptée. La directive 2024/1712 intègre notamment 3 nouvelles formes de TEH : le mariage forcé, l'adoption illégale et l'exploitation de la gestation pour autrui. Les États ont jusqu'au 15 juillet 2026 pour se conformer à la nouvelle directive.



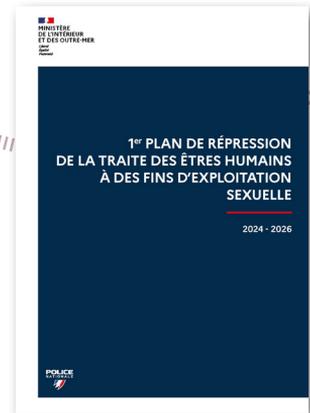
MAI 2024

Lancement de la **Stratégie de Lutte contre le Système prostitutionnel et l'exploitation sexuelle** et lancement de 3 appels à projets pour lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs. L'association a répondu et obtenu un des appels à projets permettant de pérenniser la coordination du réseau national Satouk.



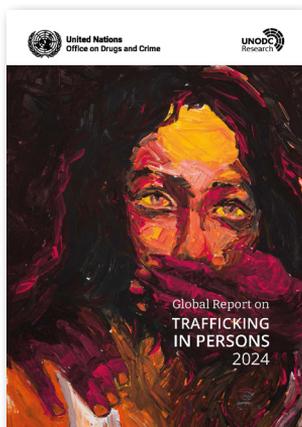
JUIN 2024

Nous avons participé au lancement du premier **plan national de répression de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle** (TEHES) porté par l'OCRTEH 2024-2026.



OCTOBRE 2024

Journée européenne de lutte contre la TEH : Nous avons été présent à la journée-événement du 18 octobre organisée par la MIPROF, en partenariat avec le Conseil national des barreaux à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), qui a réuni 130 personnes en présentiel et plus de 300 à distance.



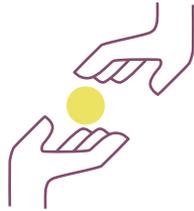
DÉCEMBRE 2024

Rapport mondial 2024 sur la traite des êtres humains : Le rapport, publié en décembre par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) montre une augmentation de 25% des victimes repérées en 2022 par rapport à la période prépandémie. Le nombre de mineurs repérés a augmenté de 31%, avec une augmentation encore plus importante pour les filles de 38%.

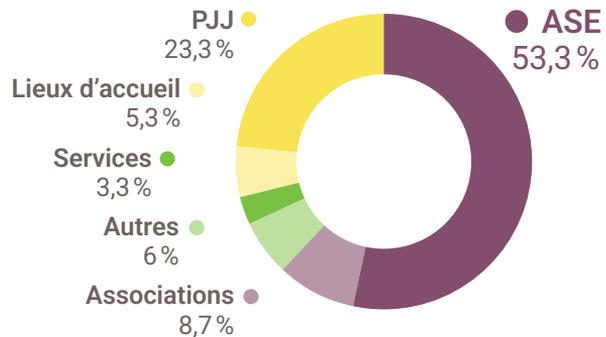
2. Les mineurs victimes de traite pour lesquels la cellule d'appui a été contactée

150 SOLLICITATIONS DE LA CELLULE D'APPUI

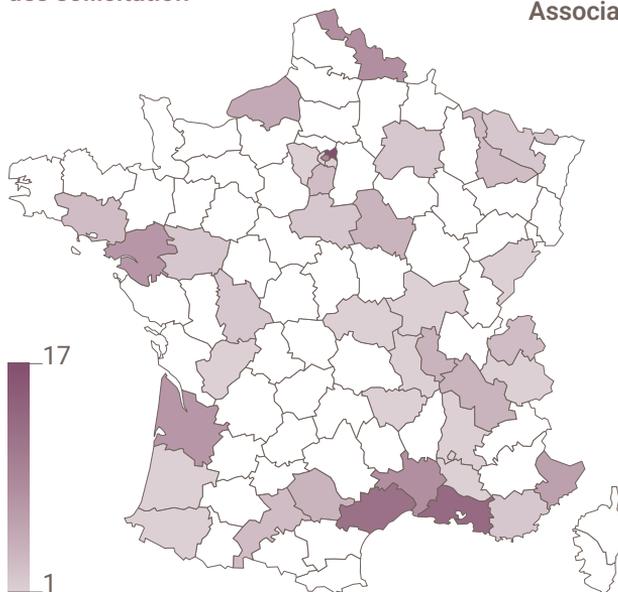
Ce qui représente une augmentation de près de 50% par rapport à l'année précédente.



UNE MAJORITÉ DE MINEURS SUIVIS PAR L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE



Origine géographique des sollicitation

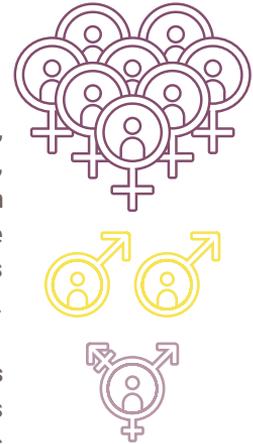


Les sollicitations proviennent de 39 départements différents (3 de plus qu'en 2023). Les départements de la Seine-Saint-Denis (17 demandes), des Bouches-du-Rhône (13 demandes) et de l'Hérault (12 demandes) sont ceux qui nous ont sollicités le plus, des départements particulièrement concernés par l'exploitation sexuelle de mineurs.

UNE PRÉDOMINANCE DES FILLES DANS LES VICTIMES DE TEH REPÉRÉES

Parmi les 150 mineurs orientés vers la coordination du réseau Satouk, pour étude de la pertinence et possibilité d'un placement éloigné, **127 étaient de jeunes filles, 22 étaient des garçons et 1 jeune était en transition**. Ceci confirme la tendance des années précédentes d'une très forte prédominance des jeunes filles parmi les mineurs victimes de traite des êtres humains pour lesquelles l'association est sollicitée.

Par ailleurs, **114 jeunes étaient de nationalité française et 36 d'autres nationalités**, dont 14 étaient originaires des pays du Maghreb, 11 des Balkans et de l'Europe Centrale et Orientale et les 11 derniers d'autres pays tous confondus.

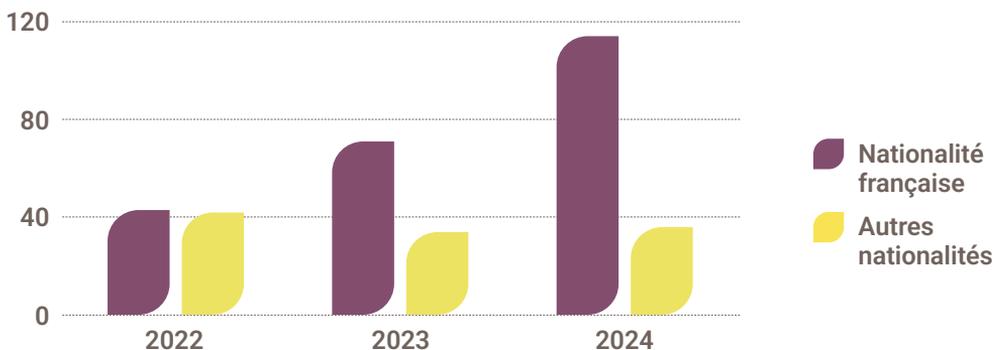


UNE BAISSSE DU NOMBRE DE MINEURS NON ACCOMPAGNÉS REPÉRÉS VICTIMES DE TEH

En analysant les données cumulées depuis 2022, nous constatons une augmentation exponentielle des demandes d'orientation pour des mineures françaises, victimes d'exploitation sexuelle. Le nombre de mineurs d'autres nationalités, dont les MNA, reste constant, voire en baisse, si on le compare au total des sollicitations reçues.

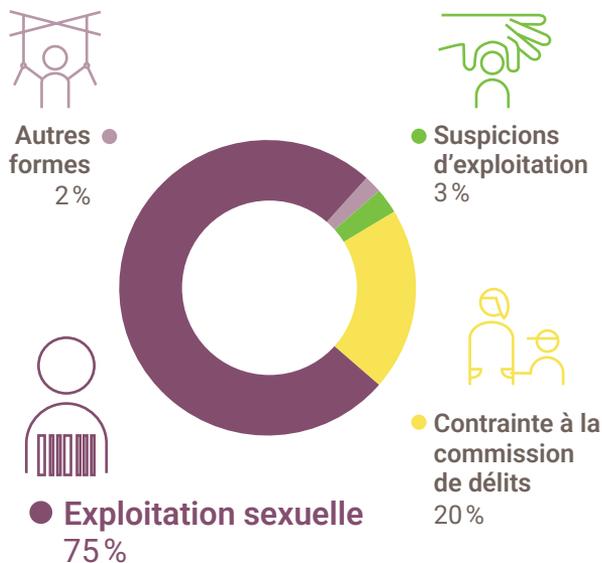
Il nous semble qu'il est important de renforcer la détection des victimes de traite parmi les MNA et les personnes en bidonville. Ces derniers sont encore trop souvent considérés comme des auteurs et non comme des victimes et peu d'intervenants arrivent à tisser des liens avec les mineurs exploités par leurs familles ou leur communauté; par conséquent peu de propositions d'accompagnement sont faites.

Évolution des nationalités par année



75 % DES SOLLICITATIONS CONCERNENT DES MINEURES VICTIMES D'EXPLOITATION SEXUELLE

Nous avons constaté une augmentation des demandes pour des mineures victimes d'exploitation sexuelle (113 demandes), qui représentent 75% des sollicitations globales. Toutes les victimes d'exploitation sexuelle, sauf une (jeune en transition), étaient des jeunes filles. Les mineurs victimes dans le cadre de la commission de délits sous la contrainte représentent quant à eux 20% du total. Parmi ces 30 mineurs, 18 étaient exploités dans le trafic. Cette forme d'exploitation concerne en prévalence les garçons (21), mais n'épargne pas les filles (9).



Par ailleurs, 12 jeunes filles ont subi une double exploitation, il s'agit généralement d'exploitation sexuelle et de la commission de délits sous la contrainte (vols, recrutement d'autres jeunes...), et plus rarement la commission de délits sous la contrainte et l'exploitation domestique, dans le cadre d'une exploitation par la communauté et/ou la famille ou la belle-famille.

LES VICTIMES CONTRAINTES À COMMETTRE DES DÉLITS OU À MENDIER, PEU REPÉRÉES

Si la majorité des sollicitations concerne principalement des jeunes filles victimes d'exploitation sexuelle, ces chiffres sont à analyser avec précaution. Ils ne reflètent pas la réalité du phénomène de la traite des êtres humains en France. En effet, les mineures victimes d'exploitation sexuelle sont pour la plupart déjà prises en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance, et donc plus facilement repérées.

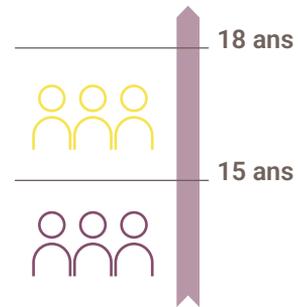
En revanche, nous constatons que les mineurs victimes au titre de la commission de délits sous la contrainte ou de mendicité forcée sont moins visibles. Tisser des liens de confiance avec eux est

plus complexe. Ces jeunes ne s'inscrivent pas forcément dans une prise en charge et par conséquent ils ne sont pas orientés vers le réseau Satouk du fait, comme l'indique la MIPROF¹, de « leurs difficultés à prendre conscience de leur situation d'exploitation, la crainte de représailles directes ou sur leurs proches, la peur liée à une situation administrative précaire, l'absence de stabilité géographique sur un même territoire, les troubles psychiatriques résultant du traumatisme subi ou d'addictions ».

1. MIPROF, 2024, « La traite des êtres humains en France : le profil des victimes accompagnées par les associations en 2023 ».

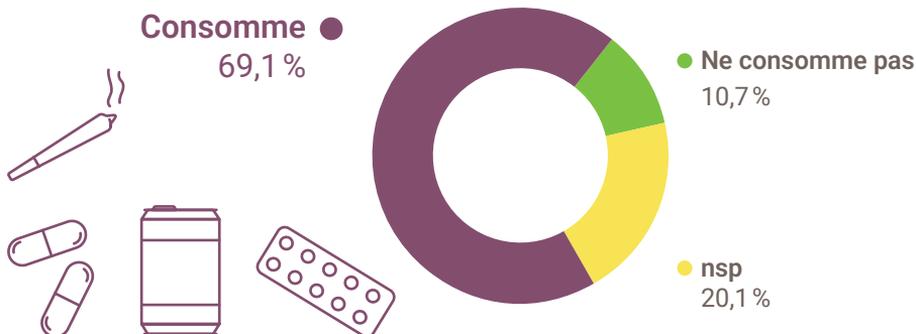
UNE ENTRÉE DANS L'EXPLOITATION PLUS PRÉCOCE POUR LES FILLES

Concernant les **tranches d'âge des mineurs pour lesquels nous avons été sollicités**, la moitié avait moins de 15 ans. En effet, 73 étaient âgés de 16 à 17 ans révolus, 61 avaient moins de 15 ans et 12 avaient moins de 13 ans. Pour 5 mineurs, nous n'avons pas eu de précisions concernant leur âge exact. Si l'on croise la tranche d'âge et le genre, nous constatons que l'âge moyen de l'entrée en exploitation des filles est plus bas que celui des garçons.



70 % DES JEUNES ORIENTÉS CONSOMMENT DES PRODUITS TOXIQUES

Nous avons constaté que les mineurs victimes de traite pour lesquels nous avons été sollicités en 2024 présentaient fréquemment une **consommation de produits toxiques**. Cela concerne en effet au moins 103 jeunes orientés en 2024 (70 %). D'après les informations transmises par les services orienteurs, les mineurs victimes d'exploitation sexuelle consomment quasi systématiquement du cannabis, du protoxyde d'azote, de l'alcool et en moindre mesure, mais de façon plus importante qu'en 2023, de la cocaïne ou d'autres substances de synthèse. Les garçons victimes contraints à la commission de délits, s'ils consomment aussi du cannabis, sont aussi et surtout concernés par le mésusage de médicaments tels que le Lyrica et le Rivotril.



3. Analyse des difficultés rencontrées dans la mise en protection des jeunes victimes de TEH à des fins d'exploitation : constats et enjeux

LES FREINS IDENTIFIÉS À L'INTÉGRATION D'UN PARCOURS DE PROTECTION COHÉRENT ET CONTINU

La mise en sécurité des jeunes victimes d'exploitation constitue aujourd'hui un enjeu crucial, tant pour les professionnels que pour les institutions mobilisées. Alors même que ces jeunes sont exposés à des risques majeurs (violences extrêmes, traumatismes, emprise, menaces, errance...), leur parcours de sortie reste aussi largement tributaire de facteurs externes divers.

Les profils des mineurs victimes de traite

L'offre d'accueil et de prise en charge ou d'accompagnement mobilisable pour ces jeunes reste encore faiblement ajustée aux profils des plus vulnérables, alors même qu'ils sont les plus exposés aux risques d'exploitation et de réexploitation.

Certaines situations restent particulièrement difficiles à orienter :

- 👁 Les jeunes en grande souffrance psychique, souvent sans accompagnement psychiatrique préalable ni diagnostic posé;
- 👁 Les jeunes présentant des conduites addictives importantes, peu prises en compte, dans les structures éducatives dites « classiques »;
- 👁 Les jeunes dits auteurs-victimes, à la fois exploités et impliqués dans des faits répréhensibles;
- 👁 Le manque criant de places pour les garçons victimes d'exploitation, un public encore largement invisibilisé et dont le statut de victime est peu reconnu.

Ces fragilités sont exacerbées par la temporalité incertaine des placements : quelques jours d'attente suffisent à rompre l'équilibre précaire établi avec un jeune.

Des temporalités multiples

L'un des principaux constats observés cette année concerne le décalage entre les temporalités institutionnelles et l'urgence des mises en sécurité nécessaires pour des jeunes victimes d'exploitation (procédure d'admission, attente de validation et de financement, organisation logistique de transfert...). Nous faisons l'hypothèse que ces différences de temporalités participent à creuser l'écart entre les sollicitations que nous recevons et les accueils que nous parvenons à réaliser.

À l'étude d'une cohorte de 137 jeunes pour lesquels nous avons été sollicités entre 2021 et 2024, nous constatons que 52,7% des demandes n'ont pas abouti vers l'intégration d'un parcours de protection en raison de la décision du service placeur.

Précisons ici que s'il est nécessaire de poursuivre le renforcement du réseau Satouk pour être en mesure de proposer davantage de placements éloignés et sécurisants aux mineurs victimes de traite, les raisons de l'importante différence entre le nombre de sollicitations et le nombre d'accueils effectivement réalisés s'expliquent aussi par d'autres motifs.

En effet, les temporalités de chaque jeune varient tout au long du processus d'intégration du circuit de protection. Leurs trajectoires s'inscrivent souvent dans ce que l'on pourrait qualifier de parcours morcelé. Face à des situations complexes (passages à l'acte réguliers, errance, addictions...), les réponses doivent être construites au cas par cas, en tenant

compte du vécu, des besoins spécifiques, du niveau d'adhésion et des ruptures antérieures. Dans ces périodes charnières, toute latence dans la réponse peut entraîner la rupture du lien, voire une incapacité à extraire le ou la jeune des environnements à risques et/ou sous emprise.

Enfin, nous nous sommes rendu compte en 2024 que l'étude des demandes d'admission et, in fine, notre procédure d'admission, participaient au manque de réactivité institutionnelle. Notre volonté de sécuriser au maximum un accueil peut tout à fait s'envisager dans un temps raisonnable.

Nous faisons l'hypothèse que ce décalage, existant parfois entre les différents acteurs d'abord, et avec les jeunes ensuite, s'explique en partie par la complexité des circuits actuels, qui mobilisent des acteurs multiples sans toujours bénéficier d'un cadre de coordination formalisé, avec des logiques et des critères d'action parfois dissonants. Aussi, nous notons un certain « effet-miroir » entre les différentes temporalités des jeunes et celles des adultes mobilisés autour d'eux.

L'adhésion des jeunes : un processus fragile, souvent instable

À travers ces différentes temporalités, l'adhésion des jeunes, souvent recherchée par les services orienteurs et placeurs, peut varier. Dans cette lecture, la diversité des offres d'accueil doit venir répondre à leur temporalité, autrement dit, la victime de traite doit accepter protection avant de l'obtenir. Pour autant, la spécificité des expériences qu'elle traverse vient entacher son adhésion à d'autres possibles et plusieurs mécanismes sous-jacents se répètent :

- 👁️ Peurs concrètes (représailles, isolement, éloignement des repères connus);
- 👁️ Attachement affectif au réseau, vécu comme un espace de loyauté ou de protection;
- 👁️ Méfiance vis-à-vis des institutions, souvent héritée de parcours de placement antérieurs douloureux.

Ainsi, 2 accueils qui avaient été préparés avec tous les partenaires et les jeunes en 2024 pour rejoindre le centre Koutcha ont été annulés. Ces derniers ont manifesté leur désaccord pour rejoindre le centre après avoir passé toutes les étapes d'une admission. Nous nous rendons compte que notre dispositif peut revêtir une

certaine forme de violence, voire d'enfermement, mais pas seulement. Ces changements d'attitude face à un projet de protection sont aussi le reflet d'un schéma très instable dans lequel les jeunes sont souvent inscrits.

Pour autant, le travail de la coordination du réseau Satouk ne consiste pas dans la recherche de l'adhésion des jeunes, mais bien dans la mobilisation des différents acteurs qui gravitent autour d'eux pour œuvrer à leur protection par l'intégration d'un parcours de sortie d'exploitation.

L'adhésion est alors souvent le premier défi que traversent les équipes du centre expérimental.



DES LEVIERS CONCRETS POUR CONSTRUIRE DES CIRCUITS DE PROTECTION

Face à la complexité des parcours et aux freins identifiés, plusieurs dynamiques émergentes constituent de véritables leviers d'intégration.

Coordination interacteurs : vers une chaîne de protection plus fluide

Le travail autour des situations d'exploitation bénéficie d'un enrichissement progressif des coopérations à l'échelle plus locale, ce qui permet de dépasser

les cloisonnements institutionnels. Sur plusieurs situations cette année, une coordination fine entre acteurs de la protection de l'enfance, de la justice et de la santé a permis de maintenir un lien ou de relancer une dynamique de protection. En particulier, on observe des effets positifs dans les cas où :

- 👁️ Les équipes de l'ASE et de la PJJ ont pu construire des réponses conjointes, articulant mesure judiciaire et accompagnement éducatif renforcé;
- 👁️ Les acteurs de l'aller-vers (Réduction

Des Risques, association spécialisée...) ont joué un rôle crucial dans le maintien du lien avec les jeunes en situation de rupture, ou dans la réactivation d'une demande de protection. Par ailleurs, les associations spécialisées, par leur expertise spécifique, viennent renforcer les autres acteurs dans la compréhension des enjeux d'exploitation, notamment sur les plans du psychotrauma, de l'emprise ou des risques de réexploitation.

Cette dynamique de coopération, même si elle reste fragile, montre qu'aucun professionnel ne peut porter seul la complexité de ces situations. Il est à noter que, là où un cadre commun, même plus informel, peut se construire, le travail des acteurs se maille plus finement, limitant les ruptures de parcours et renforçant la continuité de l'accompagnement.

Une diversité d'approches dans les lieux de protection

L'expérience montre que dans les situations d'exploitation, la mise à l'abri ne peut être pensée comme un placement unique, stable et immédiat. Les trajectoires sont souvent discontinues, faites d'allers-retours et de ruptures. Ce que nous pouvons observer, c'est que des formes d'accueil diversifiées et articulées dans le temps peuvent constituer un circuit de protection progressif, plus en phase avec les besoins et les capacités d'engagement des jeunes.

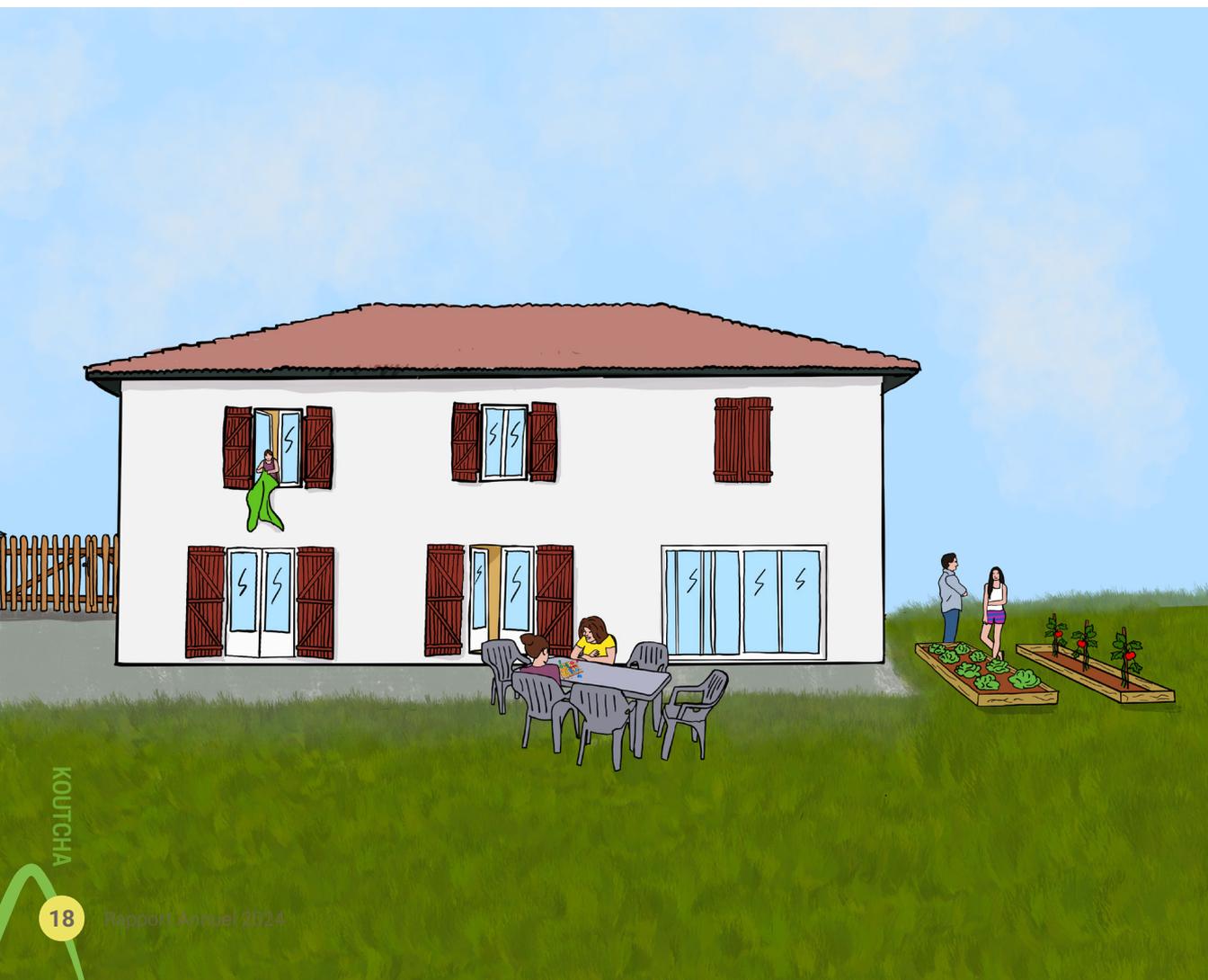
Parmi les formats qui ont montré des impacts bénéfiques sur certaines situations, on peut citer :

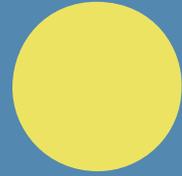
- 👁 Les **séjours de distanciation**, de quelques jours à quelques semaines, permettant une mise à distance temporaire du réseau. Lorsqu'ils sont pensés comme des espaces de mise à distance ponctuelle, de repos et de reconstruction, ces séjours constituent souvent des leviers puissants d'accroche ou de remobilisation, sans exiger immédiatement une adhésion pleine à un parcours de long terme.

En 2024, le centre Koutcha a accueilli Victoria âgée de 15 ans. Victime d'exploitation sexuelle, Victoria avait d'abord été éloignée vers un lieu de vie du réseau Satouk offrant des séjours courts. Le séjour se déroule dans un centre équestre et la mineure participe à la vie du centre, au contact des chevaux. Il semble alors plus aisé d'amener un mineur vers un éloignement et une protection lorsque le projet est court et qu'il propose des médias concrets comme le cheval avant de proposer un projet comme celui du centre sécurisé et sécurisant. Au bout de trois mois d'accompagnement au centre Koutcha, de multiples incidents ont provoqué l'exclusion de la mineure, mais pour maintenir la continuité du circuit de protection, nous avons orienté Victoria vers le centre équestre qu'elle connaissait avant d'intégrer un autre lieu de vie, partenaire du réseau Satouk, avec un projet d'insertion à long terme. Il n'y a pas d'échec, de mise en échec ou d'abandon, le circuit de protection est construit progressivement avec le ou la jeune et les acteurs qu'il mobilise, en gardant une cohérence dans le cadre que chaque lieu propose et dans le projet de vie du ou de la jeune. Ici, le centre équestre a été utilisé comme « lieu-relais ».

👁 De même, **les prises en charge dites « ressources »**, à l'image des LVA, proposent des formes d'accueil plus souples, hybrides, qui permettent de sortir de la logique classique du foyer. Ils offrent un cadre protecteur sans surinstitutionnalisation, favorisant l'expérimentation, la relation éducative individualisée, et parfois une première expérience positive d'un lieu « autre ». Ce type de dispositif contribue à créer du différent dans le parcours du jeune, en rompant avec les dynamiques de contrôle, de restrictions ou d'enfermement souvent associées à la protection de l'enfance.

Ce que nous voyons fonctionner, c'est moins une prise en charge unique et linéaire, qu'un enchaînement de séquences ajustées qui autorisent les allers-retours, les temps d'arrêt, les intermittences et les remobilisations. À condition que l'accompagnement s'inscrive dans une forme de permanence et de continuité du lien sur la base d'une coordination active et d'un regard partagé entre les différents acteurs impliqués, ces parcours discontinus peuvent devenir des trajectoires de protection.





PARTIE 2.

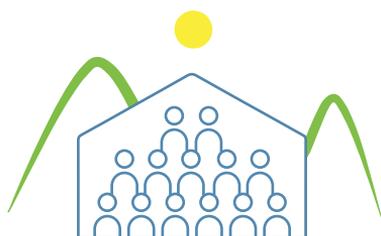
ACCOMPAGNEMENT ET PROTECTION

1. Les accueils au sein du réseau Satouk

25 MINEURS VICTIMES ACCOMPAGNÉS

dont 15 au sein du centre expérimental Koutcha et 13 auprès des partenaires du réseau Satouk. Précisons que 3 mineures ont été orientées sur une structure partenaire du réseau Satouk à la sortie du centre expérimental.

Sur ces 25 jeunes, 21 ont bénéficié d'un premier accueil.



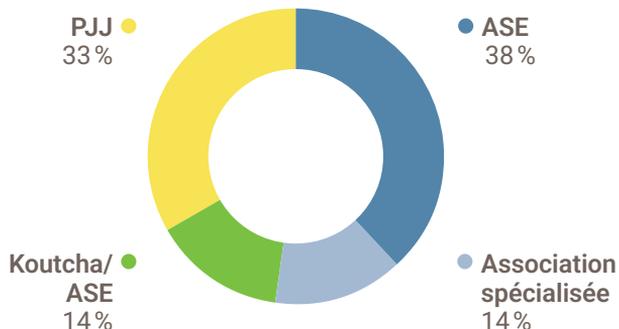
13 mineurs ont été accueillis au centre Koutcha

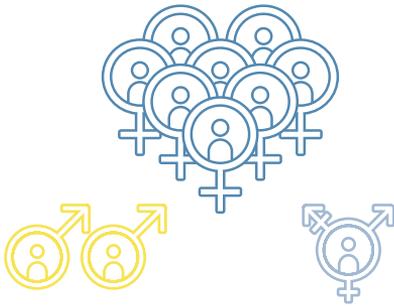


8 ont été accueillis par d'autres structures partenaires du réseau Satouk,

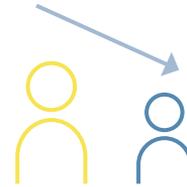
dont 3 dans le cadre d'une réorientation en fin de prise en charge au centre Koutcha.

Si, comme vu plus haut, les **demandes d'admission** sont présentées en large partie par les services de l'ASE, en ce qui concerne les jeunes accueillis, la proportion se rééquilibre, dans la mesure où 8 demandes avaient été présentées par des services de l'ASE, 7 par des services de la PJJ et 3 par des associations spécialisées, les 3 restantes étant des jeunes déjà accueillies au centre Koutcha, qui bénéficiaient d'une mesure ASE.





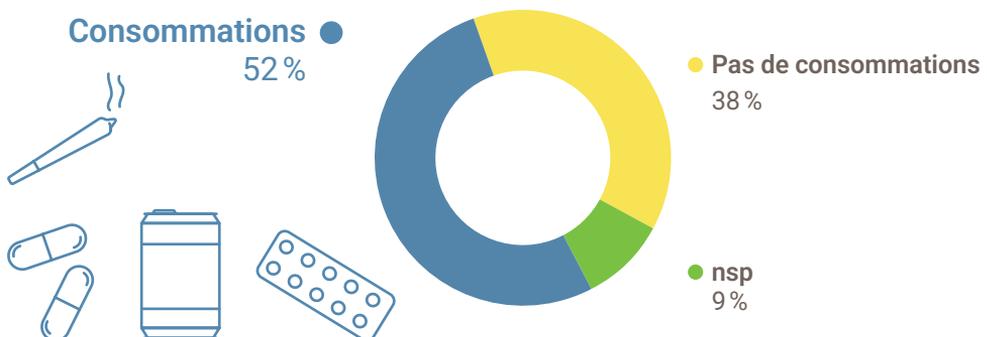
Sur les 21 mineurs accueillis en 2024, 18 sont des filles, 2 sont des garçons et 1 jeune est en transition de genre.



L'âge moyen est sensiblement plus bas par rapport à l'âge des mineurs orientés. En effet 76,2% des jeunes accueillis sont âgés de 13 à 15 ans, les autres ayant entre 16 et 17 ans.

En ce qui concerne la **consommation de produits toxiques**, le pourcentage de jeunes accueillis ayant fait usage de produits (cannabis, protoxyde d'azote et/ou mésusage de médicaments) baisse sensiblement par rapport aux mineurs orientés : 52,4% contre 68,2%. Cela s'explique par la difficulté à accueillir dans de bonnes conditions des mineurs victimes excessivement ancrés dans les consommations ou les addictions. Une prise en charge médicale est au préalable nécessaire, mais elle est difficilement mise en place à

cause notamment de la non-adhésion des mineurs. Ces conduites addictives sont d'autant plus prégnantes chez les mineurs victimes de traite des êtres humains, car initiées par les exploiters dans un but de soumission ou d'emprise chimique ou résultant de conduites à risques dissociantes, ce que nous détaillerons plus tard. Cette réalité nous invite à développer la formation des professionnels, ainsi que les partenariats, et à adapter notre accompagnement afin d'être en capacité d'accueillir ces mineurs de manière sécurisée.



2. Le centre

LES PARTENARIATS EXTERNES ET LOCAUX : OUTIL D'ANCRAGE POUR LES JEUNES

En 2024, le centre s'est fait moins discret sur son territoire. L'expérimentation a montré que la sécurisation du site, construite entre autres sur la confidentialité de l'adresse du lieu d'accueil, n'était pas à envisager sous l'angle de l'isolement. Bien au contraire, il convient de ne pas mettre « sous cloche » les jeunes que nous accueillons, mais de leur permettre, dans leur reconstruction, de vivre à nouveau dans la normalité, et de se sentir valorisés également par des adultes extérieurs au centre.

Ainsi, nous nous sommes rendu compte lors du séjour de Lola, victime d'exploitation à des fins de contrainte à la commission de délits par sa communauté, de l'importance de l'ouverture de l'accompagnement vers l'extérieur et finalement, de l'assouplissement du cadre pour sécuriser les jeunes pas seulement durant leur séjour à Koutcha, mais aussi après. La sécurisation doit être expérimentée et intériorisée, et l'aide des partenaires est essentielle. Les jeunes doivent avoir accès à une autre réalité que celle qui leur était donnée de voir avant leur séjour à Koutcha. Notre expérimentation nous permet d'avancer sur la question de la sécurité en lien avec leur protection. Il s'agit désormais d'insuffler un sentiment de sécurité

chez eux qui repose avant tout sur l'espérance de nouveaux possibles. Et ces possibles ne peuvent se construire qu'en dehors de Koutcha.

Si Lola faisait état d'une très grande autonomie, d'une certaine débrouillardise à travers son histoire de vie, après 6 mois de séjour à Koutcha, lorsque celle-ci s'est vue autorisée à sortir de la maison seule, elle n'était plus intéressée. Lola a pu confier ses craintes de l'extérieur en expliquant que notre monde était différent du sien. La restauration de la confiance en l'Autre, en l'adulte, particulièrement, demeure un long cheminement.

Ainsi, en 2024, nous avons développé des partenariats destinés à la mise en place d'activités externes régulières afin d'instaurer un rythme et des repères sécurisants. L'art-thérapie, la médiation équine, la natation et l'escalade sont des activités encadrées par des partenaires extérieurs, l'éducateur de Koutcha n'étant là qu'en tant qu'accompagnateur et médiateur. Les jeunes ont pu tisser des liens avec d'autres adultes qu'ils ne voient pas dans leur quotidien et se saisir de ces espaces à travers d'autres regards non-jugeant et valorisants.

Les premières séances d'art-thérapie avec les jeunes de Koutcha peuvent être déroutantes pour elles. Elles sont, la plupart du temps, assez dubitatives devant les propositions d'ateliers, comme un retour brutal à quelque chose de très simple : dessiner, coller, imaginer... La particularité de ces jeunes est qu'elles sont parfois dans un refus lors des premières séances, mais qu'elles finissent par apprécier et parfois même être heureuses de venir et de partager entre elles, avec moi, avec l'éducatrice, mais surtout d'arriver à s'écouter et à se faire confiance. Les liens sont très importants dans ces moments de création, ils se tissent très discrètement entre les jeunes, les jeunes avec l'éducatrice, les jeunes avec l'art-thérapeute. Le fait de se déplacer également sur un site en dehors de Koutcha permet entre autres de mettre une distance avec d'éventuels conflits entre jeunes au sein de la structure.

Les difficultés rencontrées sont d'adapter constamment les pistes de travail et de travailler sur de l'inattendu, à l'instant T, pour faire face à : « j'ai pas envie », « c'est moche », « je sais pas faire », pour les rassurer et leur redonner envie de...

Et puis, il y a sans attente, les « c'est beau », « j'aime la couleur », « je kiffe ma life »... Les points positifs sont l'évolution des jeunes sur plusieurs séances, lorsqu'elles reprennent confiance en elles, sans même être dans un échange verbal, les mots écrits et les dessins suffisent parfois à les voir grandir et aller au-delà de leurs épreuves, à prendre conscience qu'autre chose est encore possible.

Agnès, partenaire Art-thérapeute

LA SCOLARITÉ EN INTERNE : UN ESPACE OÙ PEUT S'EXPRIMER LEUR LIBRE CRÉATIVITÉ

Parmi les activités organisées et les pratiques mises en place en lien avec la scolarisation durant l'année 2024, nous voudrions souligner l'importance croissante de la créativité dans le temps scolaire.

Nous ménages un espace dédié aux arts plastiques dans l'emploi du temps de chaque élève, et dans les exercices de français programmés, la lecture et l'écriture créative trouvent également leur place dès que possible.

Bien qu'au début de leur placement, certains élèves demandent à faire ce qu'ils appellent « de l'art plastique », nous avons observé qu'une fois que les élèves se sentent en sécurité avec eux-mêmes, au sein du centre expérimental Koutcha et/ou dans l'espace d'apprentissage – la salle de classe –, ils commencent souvent à manifester l'envie, voire le besoin, de trouver leur propre langage créatif et de s'exprimer principalement à travers le dessin et l'écriture.

En ce qui concerne les activités plastiques et manuelles comme le dessin, la peinture, le collage, etc., nous essayons d'identifier d'abord s'il s'agit d'une activité apaisante à l'instar de certains coloriages ou calquages, ou s'il existe une forme de recherche expressive ou identitaire allant plus loin que la simple détente. Si tel est le cas, nous cherchons à mettre en avant le processus créatif consistant à donner une forme visuelle à une pensée, ou comment combiner le choix thématique de l'élève avec l'apprentissage des techniques pour traduire une idée en un format visuel.

Une fois que nous observons que l'élève en question se sent légitime pour s'exprimer esthétiquement sur un support physique comme le papier, nous pouvons proposer des techniques liées à la prise de mesures dans des dessins figuratifs. Cela nous permet d'aborder des questions variées telles que l'importance des proportions, la géométrie, le corps humain, la subjectivité des concepts comme la beauté, l'importance de la maîtrise du trait pour accentuer des zones froides ou chaudes, des zones d'ombre ou lumineuses...

En ce qui concerne l'écriture, nous abordons également le côté expérimental et créatif avec des exercices d'écriture automatique, que ce soit à l'ordinateur ou à la main, des exercices d'écriture autobiographique (fictive ou non), de création de personnages imaginaires et fascinants, des exercices d'introspection (écrire une lettre à soi-même ou à la personne que l'on serait dans 1 an, dans 5 ans, écrire une lettre à sa peur, etc.), ainsi que des exercices de description avec contrainte (décrire sans nommer).

Une activité réalisée en salle de classe et qui nous a particulièrement marqués fut la rédaction d'un livre par une des élèves accueillies au sein de Koutcha. Cette élève a su combiner plusieurs des apprentissages et pratiques expliqués plus haut pour produire un livre que nous avons autopublié à cinq exemplaires, pour l'usage privé de l'élève. Ce livre est un texte de type autobiographique et personnel, qu'elle n'a finalement permis de lire qu'à quelques membres de l'équipe éducative.

En ce sens, le travail accompli par cette élève est considérable : outre l'écriture du récit lui-même, elle a appris à utiliser les outils de base de formatage de texte, à numériser, insérer et formater des images et du texte conjointement à l'aide d'outils tels que le rognage et le redimensionnement, à exporter son travail au format PDF pour le visualiser et l'envoyer, et à utiliser efficacement le correcteur orthographique. Sa frappe au clavier s'est également considérablement améliorée.

Parallèlement, la recherche d'un langage personnel pour communiquer ses émotions et ses pensées de manière esthétique l'a rapprochée de la technique du collage comme moyen d'expression. En pratiquant également l'appropriation d'images, elle a incorporé dans son récit des dessins modifiés par elle-même ou créés par elle.

Dani, éducateur scolaire

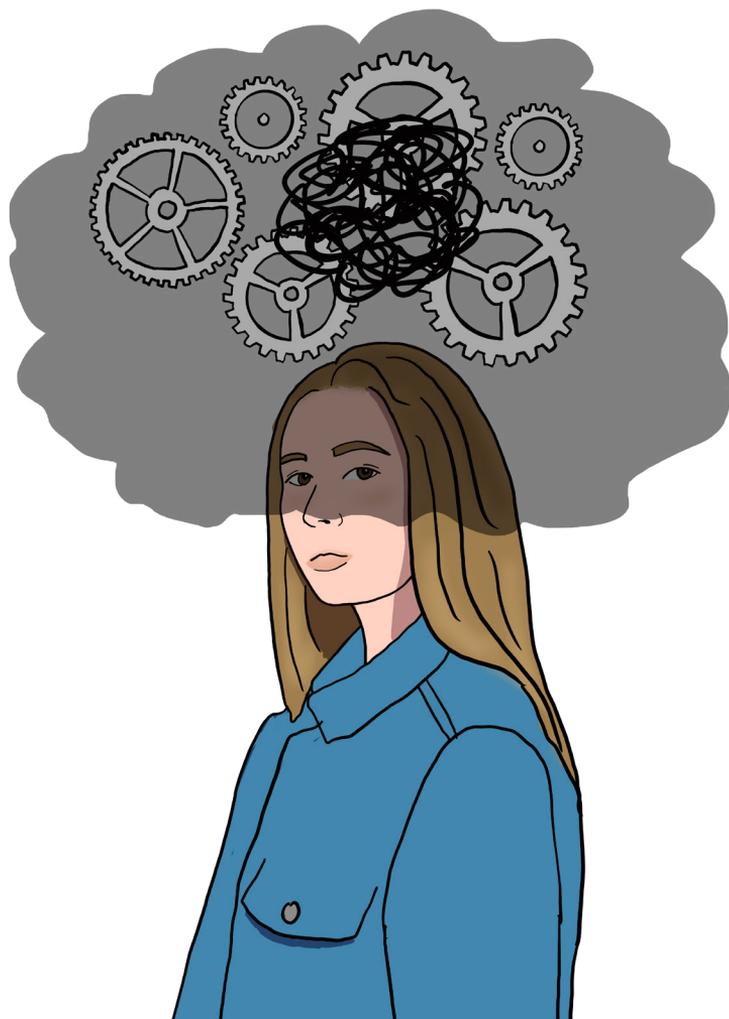


L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE : L'OUTIL DE PSYCHOÉDUCATION

Depuis l'ouverture du centre, nous sommes de plus en plus sollicités pour accueillir des jeunes filles victimes d'exploitation sexuelle. Bien que tous les types d'exploitation amènent à un risque très important de faire face à un événement traumatogène et donc à un risque de développer un trouble de stress post-traumatique (TSPT), nous faisons le constat que les jeunes filles victimes d'exploitation sexuelle présentent une symptomatologie plus affirmée, plus visible. Sur le quotidien, nous observons des reviviscences (flash-back, illusions sensorielles, cauchemars),

différents troubles dont des difficultés de gestion des émotions, de concentration, des troubles du sommeil, des épisodes de dissociation, ou encore des conduites à risques dissociantes (violence auto et hétéro agressive, tentative de fugues).

Étant donné la nature de l'exploitation subie par ces jeunes filles (exploitation sexuelle), ces dernières sont soumises à des violences sexuelles importantes et récurrentes. Le viol fait partie des actes fortement corrélés au risque de développer un TSPT.



Au fil des accompagnements, nous avons réussi à mieux cerner les problématiques de ces jeunes filles et notamment leurs vulnérabilités antérieures. Bien que cela reste des hypothèses, nous pouvons aujourd'hui mettre en avant certaines observations, nourries par le quotidien et dans le cadre des entretiens individuels. La majorité de ces jeunes filles présentent un TSPT complexe. En effet, elles ont subi des traumatismes répétés depuis la petite enfance ou l'enfance, dans un cadre familial et/ou interpersonnel. Elles présentent majoritairement un attachement insécure, entraînant des troubles relationnels. On constate souvent un environnement familial non contenant et peu de personnes-ressources autour de ces jeunes filles. Tout cela amène à un nombre de facteurs de protection et de résilience fortement réduit pour ces jeunes, contrairement à ce que nous pouvons observer chez des jeunes issus de communautés où l'identité est fortement marquée et synonyme de ressource.

Morgane, psychologue

Comme nous le savons, un événement traumatique reste une expérience singulière dont les conséquences diffèrent selon les personnes concernées notamment en fonction des ressources internes et externes. Ce qui pourrait expliquer la plus forte prévalence de TSPT chez les jeunes filles victimes d'exploitation sexuelle que nous accueillons.

Les TSPT sont douloureux à vivre au quotidien pour les jeunes filles que nous accompagnons. L'adolescence est déjà une période complexe où la personne doit se redéfinir aux yeux des autres et à ses propres yeux. La rencontre avec l'autre et notamment l'autre adulte peut être source de fortes incompréhensions.

Lors des épisodes de dissociation, la méconnaissance du phénomène amène souvent de la honte chez les jeunes filles et une peur du jugement de l'autre. Cela vient creuser le fossé entre l'adolescent

et l'adulte. Les jeunes filles risquent de se sentir davantage esseulées face à des troubles et des mécanismes sur lesquels elles ne peuvent pas mettre de mots.

Face à ce constat, nous avons peu à peu adapté la prise en charge psychologique.

Nous avons un partenaire extérieur spécialisé dans la thérapie EMDR. Cependant, il s'avère que notre prise en charge sur 6 mois limite les possibilités d'accompagnement vers cet outil thérapeutique. Il nous faut, en effet, déjà créer un lien positif avec les jeunes filles que nous accompagnons, faire en sorte qu'elles se sentent dans un climat de confiance. Ce qui peut prendre du temps étant donné leur parcours. Et une fois l'alliance thérapeutique installée, il peut être difficile pour les jeunes filles d'aller rencontrer un autre thérapeute. De plus, nous savons que de travailler directement sur les événements traumatiques n'est pas forcément

judicieux pour toutes les personnes. Les jeunes filles que nous accompagnons ne sont pas toujours disposées, au moment de leur passage au sein de notre structure, à aborder/traiter les différents événements traumatiques qu'elles ont subis. Le risque de reviviscences est important et source de grande souffrance pour les jeunes filles. Elles ont tout d'abord besoin d'être sécurisées.

En nous renseignant sur les différentes approches, nous avons donc orienté, courant 2024, l'accompagnement psychologique du TSPT autour de la psychoéducation. L'objectif est d'aider la personne à mieux connaître le trouble de stress post-traumatique, en lui donnant d'abord des informations sur la prévalence de ce trouble et en lui expliquant, via des outils (vidéos, fascicules), ce qui se passe dans le corps et notamment dans le cerveau au moment de l'événement traumatique. Cela lui permet alors de constater qu'elle n'est pas seule, qu'elle est entendue sur son parcours traumatique, et de diminuer ainsi le sentiment de culpabilité et de honte. Il n'est pas forcément nécessaire de repartir des événements traumatiques, il s'agit plutôt de reprendre le quotidien, d'accompagner la personne à mieux identifier les symptômes liés au TSPT, et notamment les épisodes dissociatifs et les déclencheurs. Peut alors être mis en place un travail sur les techniques d'ancrage² ayant

pour objectif de limiter la durée des épisodes de dissociation post-traumatique et de réduire la fréquence de ces derniers. Il s'agit aussi d'informer les jeunes filles sur l'existence de différentes formes d'accompagnement thérapeutique.

La psychoéducation permet de rendre la personne actrice et participe ainsi à sa subjectivation et sa revalorisation. Cela pourra lui permettre dans la suite de son parcours d'envisager une psychothérapie centrée sur le trauma.

Cette approche a été utilisée auprès de 3 jeunes en 2024, 1 jeune fille semblait particulièrement adhérer à ce type d'accompagnement. Nous avons pu ensemble déterminer ce qui l'amenait à des états dissociatifs et comment elle pouvait être en capacité d'intervenir dessus. Dans sa situation, les conflits interpersonnels faisaient écho à des événements traumatiques subis durant sa petite enfance et entraînaient des états dissociatifs conduisant à des fugues. Sensible au toucher, elle était parvenue à identifier que le contact de son corps et notamment de ses mains avec le sol l'aidait à quitter cet état.

2. Fiche ancrage :

<https://igorthiriez.com/portfolio/ancrage/>

L'ACCOMPAGNEMENT DE MINEURS PRÉSENTANT DES ADDICTIONS À TRAVERS LA SITUATION DE NOUR

Nour est un garçon de 17 ans, algérien, arrivé en 2021 en France. Après une première OPP en 2021, il fugue et il est repéré par l'association Hors La Rue lors de ses maraudes dans le nord de Paris. Nour n'adhère à aucun placement ni prise en charge éducative. Il est en situation d'errance. Il est toujours entouré de majeurs. L'association Hors la Rue multiplie les signalements et note la situation de plus en plus inquiétante du mineur, présumé contraint à la commission de délits. Il semble victime de violence et dans une situation sanitaire très dégradée.

En 2023, Nour part en Allemagne, avec des adultes. Il y aurait été incarcéré. Il est de nouveau vu sur le territoire parisien à partir d'août de la même année. Les gardes à vue et les déferrements sont nombreux, la situation du mineur s'est encore dégradée. Il semble cependant moins fuyant à l'égard des éducateurs.

À l'automne 2023, un STEM0 récupère l'ensemble des mesures éducatives du mineur. Nour accepte un placement éloigné dans une UEHC où il tient quelques semaines avant de fuguer. Il est ensuite incarcéré, puis réintègre l'UEHC début 2024.

En janvier 2024, Nour accepte de témoigner au procès dit du Trocadéro qui s'est tenu à Paris. Il est reconnu comme victime de TEH et est le seul mineur à avoir témoigné, en visioconférence, depuis le TJ du département de l'UEHC où il est pris en charge. Il fuguera quelques semaines plus tard et sera rapidement de

nouveau arrêté et placé en détention.

En février 2024, notre association reçoit une demande d'admission pour Nour à sa sortie de détention, ce qui lui permettrait d'être éloigné du réseau parisien et d'être pris en charge.

En avril 2024, un échange avec Nour, le centre pénitentiaire et Koutcha est mis en place afin de présenter l'établissement et ses missions. Une OPP est prononcée par le Tribunal compétent avec un placement de six mois à Koutcha. Le mineur arrive quelques jours plus tard au sein de l'établissement Koutcha, accompagné par une professionnelle de Hors La Rue et un éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse.

Bien que nous ayons connaissance des consommations antérieures du jeune et de l'emprise chimique exercée par le réseau dont il est victime, Nour arrive sans traitement de substitution au centre. Le jour même, le jeune garçon présente et exprime un état de manque et explique avoir pu se fournir en détention.

Nous sollicitons alors un partenaire addictologue de l'hôpital Robert Debré qui avait rencontré Nour lors d'une précédente hospitalisation. Ce partenariat permet la mise en place d'un suivi rapproché en visio et la délivrance d'un traitement dans le cadre des addictions et de l'agitation de Nour.

Cela permet alors au jeune de s'inscrire peu à peu dans le groupe et de tisser des liens de confiance avec les profession-

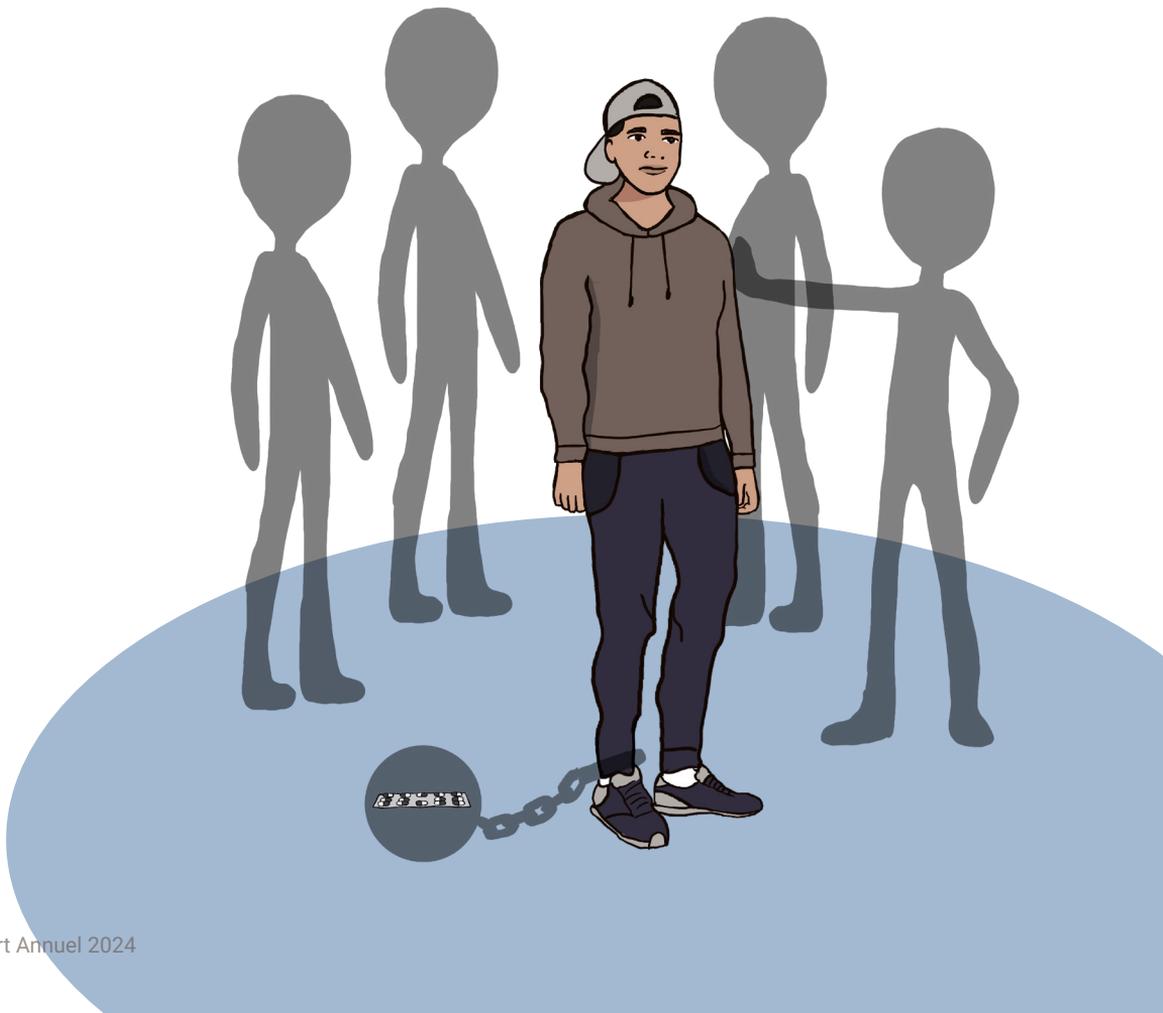
nels présents. Nour parvient à intégrer certaines règles du collectif et se saisit des accompagnements et temps éducatifs proposés.

Cependant, au bout de 3 semaines de prise en charge, Nour est exclu de l'établissement à la suite d'un grave incident.

S'il a pu démontrer une volonté d'être accompagné, il semblait aussi ne pas être en capacité de pouvoir adhérer totalement à cette prise en charge du fait de son parcours de vie et des fortes addictions dont il souffrait.

Malgré le partenariat efficient mis en place autour de sa situation, Nour s'est trouvé être victime de carence en termes de prise en charge adaptée pour des jeunes de son profil. Nour aurait en effet dû bénéficier d'une période de sevrage dans une unité hospitalière dédiée.

Cette situation vient mettre en exergue la nécessité, pour des jeunes sous emprise chimique et victimes de nombreux psychotraumatismes, d'un maillage fort entre le soin et l'éducatif. Sans cela, une prise en charge efficiente de ces jeunes est fortement compromise.



CONSTRUIRE L'ADHÉSION EN TANT QUE PROCESSUS RELATIONNEL

<<Qui adhère vraiment à une telle orientation?>>

Un lieu fermé, secret, sans téléphone, sans contacts sociaux libres, où les repères antérieurs se limitent au maintien du lien avec leur famille lorsque c'est possible... La question mérite d'être posée. Certains partenaires extérieurs considèrent que l'adhésion du jeune au placement est une condition sine qua non à la réussite de l'accompagnement. Or, dans la réalité de notre terrain, cette adhésion initiale est loin d'être acquise – et elle ne peut l'être. Parce que ce que nous proposons est en rupture totale avec ce que les jeunes connaissent. Parce que leur vécu est un tissu de ruptures, de trahisons, de contrôles déguisés. Parce qu'adhérer, pour une victime de traite, suppose de renoncer à une forme d'emprise qui donnait, paradoxalement, des repères, et un sentiment de sécurité.

Certains jeunes adhèrent. D'autres pas. Mais tous doivent être accueillis avec la même exigence d'accompagnement. C'est précisément dans notre posture, dans la rencontre, que se construit l'adhésion – souvent bien après l'arrivée, parfois même après le départ. L'adhésion comme chemin relationnel, pas comme condition préalable. L'adhésion n'est ni immédiate ni linéaire. Elle ne peut être exigée dès le début d'un placement dans un lieu inconnu, sécurisé, coupé des outils qui ont construit une partie de leur identité (réseaux sociaux, téléphone). Elle est un processus qui repose sur plusieurs leviers :

- 🕒 La constance et la cohérence du cadre proposé,
- 🕒 La capacité des adultes à s'ajuster à la temporalité du jeune,
- 🕒 La relation éducative qui ne juge pas, mais accueille et soutient, même dans la non-adhésion (agressivité, outrages à répétition),
- 🕒 L'expérience collective de sécurité, par le groupe et les professionnels.

Nous ne travaillons pas l'adhésion avec des outils standards ou des protocoles rigides. Notre approche est sensible, humaine, artisanale. Elle repose sur :

- 🕒 La rencontre avec le jeune, dans ce qu'il est ici et maintenant,
- 🕒 L'adaptation constante à son état émotionnel, son rythme, ses capacités à investir un lien,
- 🕒 L'intuition professionnelle, fondée sur nos expériences, nos échanges, notre formation,
- 🕒 Le collectif éducatif, qui partage ses savoirs, se relaie, se soutient, se questionne.

C'est cette approche qui permet, au fil des jours, de semer des graines, parfois invisibles au début, mais qui peuvent germer bien après. Il est donc nécessaire de changer de paradigme sur l'adhésion et de faire évoluer les représentations institutionnelles de la protection de l'enfance. L'adhésion ne doit pas être une condition d'entrée, mais un des objectifs du parcours. Elle se gagne, se construit, parfois se perd et se reconstruit. C'est une dynamique vivante, faite de doutes, de résistances, de rencontres humaines. Accompagner ces jeunes, c'est tenir dans la tension entre le cadre et la liberté, entre la fermeté et la souplesse, entre l'ici maintenant et un avenir encore flou pour eux. Et c'est dans ce chemin que nous faisons advenir leur capacité à s'autoriser à lâcher prise.

Jean-Jacques, éducateur

LE GROUPE DE TRAVAIL « ROCS »

En juillet 2024, l'équipe du centre a travaillé une journée sur les différents changements et points d'améliorations qu'ils souhaiteraient voir mis en place. L'outil jusqu'alors utilisé pour le projet personnalisé individuel des jeunes était jugé comme peu lisible pour ces derniers et les professionnels, et l'équipe s'interrogeait sur son utilité.

Nous avons donc mis en place un groupe de travail pour réviser l'outil de la loi

de 2002-2, l'objectif visé étant que tant l'équipe éducative que les jeunes puissent davantage se saisir de l'outil, et que celui-ci permette un investissement et une visualisation tout au long du placement, de la part de tous.

Nous nous sommes donc appuyés sur le travail de Jacques Danacier et son référentiel d'observation des compétences sociales (ROCS) :

L'idée est de mettre les jeunes au centre des préoccupations de la structure accueillante, de leur permettre de mettre en lumière leurs points forts en termes de compétences, et de visualiser les domaines où une évolution est possible et réalisable. Nous nous sommes tout d'abord penchés sur les besoins spécifiques des jeunes accueillis au sein de Koutcha, ainsi que sur l'organisation générale du foyer. Nous avons formulé des questions sur leurs habitudes, expériences, comportements, fonctionnement, centres d'intérêt, etc., que nous avons classés dans différents thèmes : vie quotidienne, vie sociale, vie affective, corps et santé, scolarité ; eux-mêmes divisés en sous-thème. Les questions peuvent être ouvertes ou fermées, parfois très simples ou demandant davantage de réflexion, certaines nécessitent de s'auto-évaluer en se situant sur un barème (à l'aide de smileys).

Dans un premier temps, le ou la jeune répond à ce questionnaire et s'auto-évalue. Dans un second temps, l'éducateur référent reprend le questionnaire avec le la jeune afin d'en savoir plus sur qui il/elle est, quels sont ses besoins, ses désirs, ses projets, et répond à son tour aux questions nécessitant une évaluation. Cette évaluation est faite avec un référentiel, afin que tous les professionnels aient une grille de lecture commune. L'idée est de refaire le questionnaire à différents moments du placement. L'objectif est d'avoir une vision à long terme sur la progression ou la régression, et plus largement sur l'évolution générale des jeunes. Cet outil nous permet également de mettre en lumière les leviers possibles, ainsi que les domaines dans lesquels nous pouvons les accompagner, et les compétences qu'ils ont acquises. Le groupe de travail a été mené par une éducatrice et a impliqué 2 autres éducatrices, ainsi que la psychologue. Le nouvel outil sera expérimenté début 2025 pour une mise en place générale courant de l'année.

Mathilde, éducatrice

3. Le travail partenarial au niveau national : levier de l'accompagnement des mineurs dans la sortie d'exploitation

TRAVAILLER EN RÉSEAU POUR SÉCURISER LES PARCOURS ET ÉVITER LES RUPTURES

La coordination du réseau Satouk assure l'appui technique aux partenaires de ce réseau une fois les mineurs accueillis dans leurs établissements, cela représente 17% de l'activité téléphonique de la coordination. Les échanges avec les partenaires visent à écouter les problématiques rencontrées ou les leviers trouvés pour accompagner les mineurs de la façon la plus adaptée possible, analyser ensemble les problématiques et éventuellement chercher des solutions ou des pistes de travail.

Au cours de l'année 2024, les échanges avec les partenaires ont notamment porté sur la nécessité de pouvoir offrir aux jeunes déjà accueillis par ces derniers des lieux de répit en cas de difficultés majeures, mais temporaires dans l'accompagnement

proposé par le lieu d'accueil. Les questions concernant l'accueil inconditionnel et les limites éventuelles à cette inconditionnalité ont fait l'objet de nombreux échanges et ont même alimenté le contenu d'une visio de l'ensemble des partenaires. Une autre difficulté dans laquelle nous avons soutenu un partenaire concerne le passage à la majorité d'une jeune accueillie depuis ses 15 ans en lieu de vie et qui s'est vue refuser la poursuite de son accueil en raison de ses 18 ans. Le Département concerné a avancé des raisons financières à la fin de cette prise en charge, il a proposé à titre dérogatoire un prolongement de l'accompagnement sur le LVA jusqu'à la rentrée scolaire et poursuit l'accompagnement éducatif et administratif de cette jeune à distance.

Au-delà du soutien apporté par les professionnels de la coordination Satouk, il est à préciser qu'à la fin de l'accompagnement d'un jeune sur le centre, quelle qu'en soit la raison (fugue, exclusion, réorientation), les professionnels du centre maintiennent le lien avec le service placeur et/ou le nouveau lieu d'accueil du jeune.

Lors de la réorientation, nous assurons la transmission de tous les éléments nécessaires au bon déroulement de la suite du parcours de chaque jeune. L'infirmière du centre transmet un bilan de prise en charge et les documents en lien avec la santé. Tous les documents administratifs et juridiques sont également transmis et un ou des temps pluridisciplinaires sont organisés entre équipes afin d'assurer une continuité dans le parcours des jeunes.

Lorsque cela est souhaité par le ou la jeune, le suivi psychologique est maintenu avec la psychologue du centre, le temps

qu'un relais sur site puisse se mettre en place. En 2024, afin de ne pas créer une rupture de l'accompagnement psychologique, une jeune fille a pu bénéficier de ce relais par visioconférence. Des points réguliers interdisciplinaires ont également été mis en place entre Koutcha, son nouveau lieu de vie, l'ASE et le CMP dépendant du territoire du lieu de vie.

Lors des exclusions ou des fins de prise en charge en raison de fugues, nous apportons un appui technique et une recherche de solution alternative.

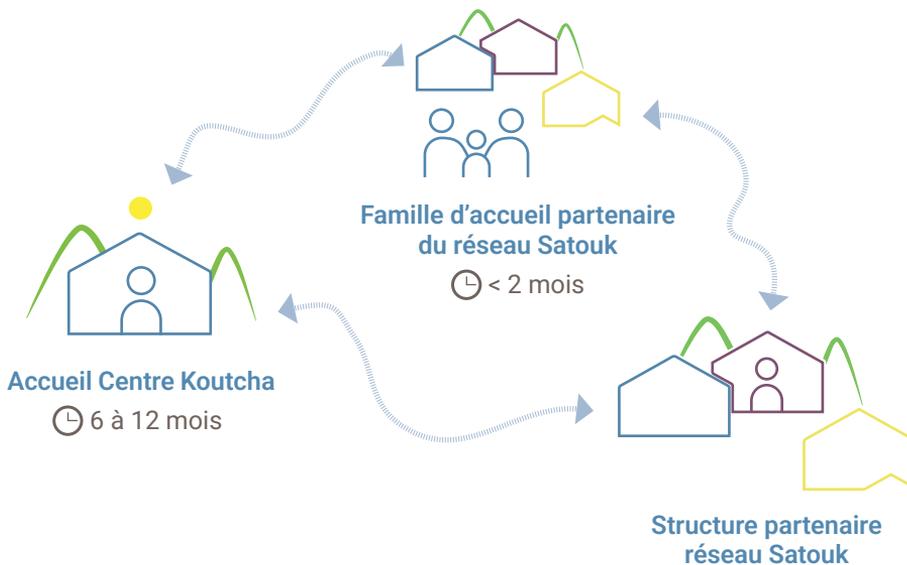
En dehors des institutions et lieux d'accueil, lorsque les jeunes quittent notre structure, nous leur transmettons nos numéros professionnels afin qu'ils aient la possibilité de nous donner des nouvelles. En 2024, nous étions toujours en lien avec 5 jeunes accueillis entre 2021 et 2022. Sur les 5 jeunes, 4 ne sont plus en situation d'exploitation.

LA CONCEPTION ET LA MISE EN PLACE DE PARCOURS DE PROTECTION PAR ÉTAPES

Les mineurs victimes de traite sont généralement des adolescents dont le parcours de vie est ponctué de ruptures et de violences. Lorsqu'elles/ils ont tenté d'obtenir justice, leur parole n'a pas toujours été prise en compte et la confiance en l'adulte et dans les institutions est de ce fait entachée. Comme nous l'avons indiqué plus haut, les mineurs accompagnés sont très jeunes et l'accompagnement proposé doit non seulement tenir compte des spécificités liées à la traite des êtres humains, mais aussi à l'évolution des jeunes en tant qu'adolescents.

Pour proposer un accompagnement qui évolue et s'adapte en fonction des besoins et des capacités des mineurs, au cours de l'année 2024, les partenaires et la coordination du réseau Satouk ont **élaboré des parcours de protection par étapes**. Chaque parcours a été élaboré et mis en place en coopération avec les jeunes, les services orienteurs, les partenaires du réseau Satouk et, le cas échéant, avec les autres professionnels gravitant autour de la situation du ou de la jeune et de sa famille.

Les mineurs peuvent être accueillis au centre Koutcha pendant une période de



six à douze mois. Pendant ce temps, une réorientation vers une structure partenaire du réseau Satouk peut être travaillée et organisée, en fonction des demandes et des projets du mineur concerné. Cela permet d'assurer une continuité de prise en charge par des professionnels formés, en lien avec les professionnelles de la coordination du réseau Satouk et les professionnels du centre Koutcha.

Dans le cadre de ce parcours de protection, en amont ou entre les deux solutions d'hébergement et d'accompagnement précisées ci-dessus, en 2024 il a été possible de proposer à des mineurs victimes un accueil de courte durée allant de quelques semaines à deux mois, auprès d'une famille d'accueil partenaire du réseau Satouk. Cela a permis de proposer une admission plus rapide, mais surtout de proposer un lieu de répit et/ou d'évaluation à des mineurs n'ayant plus confiance dans les institutions. Le média des animaux, utilisé par la famille d'accueil pour établir un lien avec les mineurs, s'est révélé particulièrement efficace. À l'issue de ce séjour, une admission auprès d'une autre structure du réseau peut être proposée.

Par ailleurs, en apprenant des difficultés rencontrées dans l'accompagnement de ce public, et compte tenu du fait que le processus de reconstruction n'est pas linéaire, il est également envisageable que des mineurs accueillis par des structures partenaires ou qui ont déjà fait un séjour au centre Koutcha, puissent être (re)accueillis au centre pour une courte période, si le besoin d'un accompagnement contenant et spécialisé s'avère indispensable.

En 2024, trois jeunes accueillies au centre Koutcha, dont deux présentes depuis 2023, ont bénéficié de ce parcours à plusieurs étapes. Pour les trois, l'accompagnement proposé a été positif. Même si l'angoisse ou la peur du changement sont présentes chez les mineurs qui intègrent un lieu de vie partenaire, la continuité du lien favorise l'apaisement et l'adaptation au nouveau contexte. Les partenaires peuvent par ailleurs entamer rapidement les démarches relatives au projet des jeunes accueillis, que cela concerne un retour en famille, un parcours de soins ou le retour dans un projet scolaire adapté.

LES EFFETS DE LA CONSTRUCTION ET DE LA MISE EN PLACE D'UN PARCOURS DE PROTECTION

La situation d'Angèle illustre comment ce parcours de protection à plusieurs étapes, caractérisé par la permanence des liens entre les différents professionnels et la mineure, instaure un climat de confiance et favorise l'adhésion des jeunes à la protection et à l'accompagnement, et par conséquent leur reconstruction.

Angèle est repérée dans la rue à Paris, au milieu d'autres jeunes filles en errance, et puis d'un groupe de MNA, par l'association Hors la Rue. Elle se distingue par son jeune âge et son apparence de collégienne. Exposée à de graves dangers et faisant usage de produits toxiques, Angèle est hospitalisée à plusieurs reprises. À la suite d'un événement particulièrement violent dont elle a été victime, une OPP soignée est prononcée. Cela s'avère être un levier pour la suite de son accompagnement et de sa protection. Par ailleurs, les interventions et la posture des professionnels montrent à Angèle que ses expériences ne sont pas normales.

Hors la Rue et le service placeur font une demande d'admission vers le centre Koutcha pour Angèle. Au moment de la première rencontre avec les professionnels de Koutcha, la jeune fille apparaît perdue et se remet entièrement aux adultes. Les liens positifs qu'Angèle a tissés avec l'Assistante de Service Social de l'hôpital facilitent sa transition vers Koutcha. Ainsi, même si elle n'avait pas choisi d'être accompagnée par le centre, elle n'a pas non plus montré de réticences majeures. Au fil des semaines et des mois de prise en charge par l'équipe du centre Koutcha, Angèle se montre en lien avec l'équipe et fait preuve d'une grande capacité d'élaboration.

Dans un cadre éloigné des grandes villes et du bruit, Angèle se pose. La sécurité offerte par le lieu l'aide à se stabiliser. En dépit de l'éloignement géographique, les liens avec sa maman sont maintenus et le discours positif et valorisant de cette dernière aide Angèle à retrouver et renforcer son estime de soi. Angèle est encore dans le déni concernant ses expériences passées, mais les professionnels l'accompagnent dans une forme de conscientisation de son parcours d'exploitation, tout en respectant sa temporalité. Elle adhère au travail d'accompagnement global qui lui est proposé et se transforme au fil des mois : elle a gagné en confiance en elle, en affirmation de soi, et a pu dire qu'elle faisait confiance aux adultes. Se sont

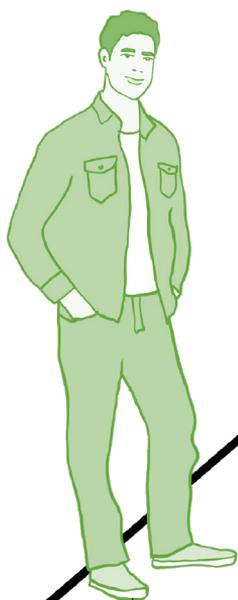
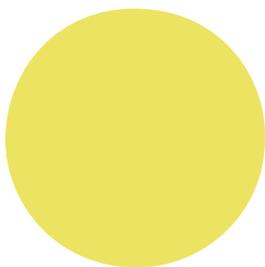
opérées une bascule majeure, une dissolution de l'emprise et une déconstruction des fantasmes qu'elle pourrait projeter sur ses anciens groupes de pairs.

Angèle commence à se projeter dans son futur, évoquant une formation et l'école. Elle réalise un stage dans la petite enfance avec des retours très positifs de son maître de stage. Afin de sécuriser son parcours et de préparer un éventuel retour en famille, les professionnels de l'association Koutcha lui proposent une réorientation auprès d'un lieu de vie et d'accueil partenaire du réseau Satouk.

L'accueil auprès du lieu de vie se fait dans la confiance entre partenaires. La continuité des liens rassure Angèle et facilite son intégration, en dépit de la difficulté que ce changement représente pour elle. Au moment de son arrivée sur le lieu de vie, elle a à nouveau un téléphone portable, mais elle est désormais plus consciente des dangers liés à son utilisation. Pendant la période d'accompagnement au sein du lieu de vie, Angèle s'inscrit dans une dynamique de remise à niveau scolaire. Parallèlement, l'association Koutcha et le lieu de vie tiennent un seul et même discours avec Angèle et sa mère, cadrant le processus pour elles et facilitant la communication avec l'ASE.

Enfin, le retour en famille a été validé par l'ASE, grâce aussi à la préparation faite en amont par le lieu de vie et l'association Koutcha.







PARTIE 3. **ANIMATION ET DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU SATOUK**

1. Développement du partenariat avec des lieux d'accueil et des associations spécialisées

110 structures, issues de 56 départements différents, ont été contactées par mail au cours de l'année 2024. Ce premier contact avait pour objectif de présenter le réseau Satouk et l'association Koutcha, ainsi que de proposer un temps de réunion en visioconférence pour mieux connaître le lieu d'accueil et répondre à ses questions concernant le fonctionnement du réseau Satouk et l'intérêt de devenir partenaire.

Après plusieurs relances par courriel et téléphone, 32 structures ont donné une suite favorable à ce premier contact et des réunions en visio ont été organisées. Il s'agit de 19 Lieux de vie et d'accueil (LVA), 4 associations spécialisées, 2 MECS, 1 CSAPA avec hébergement et 1 centre équestre. 7 visites sur site ont été réalisées et 5 sont en programmation pour le premier trimestre 2025.



4 conventions de partenariat signées en 2024

Dont 3 lieux d'accueil et une association spécialisée.

EN FIN D'ANNÉE 2024, LE RÉSEAU SATOUK SE COMPOSE AINSI DE 20 PARTENAIRES :



2 centres sécurisés et sécurisants
(Esperanto en Belgique et Koutcha)



10 Lieux de Vie et d'Accueil



1 centre maternel



1 Lieu d'Accueil Thérapeutique



2 MECS



2 familles d'accueil



2 associations spécialisées

2. Développement du partenariat avec les Départements

11 DÉPARTEMENTS EN LIEN AVEC LA COORDINATION DU RÉSEAU

En vue d'étudier la possibilité d'établir et/ou de renforcer et de formaliser un travail de partenariat ayant pour objectif de :

- 👁️ Mieux coordonner les interventions des différentes instances départementales potentiellement en lien avec des mineurs victimes de traite,
- 👁️ Améliorer la prise en compte des demandes de placement éloigné,
- 👁️ Établir des contacts privilégiés avec

des structures d'accueil pouvant intégrer le réseau Satouk.

C'est un processus long qui demande à s'adapter en fonction des réalités, des fonctionnements et des difficultés des différents départements. L'aboutissement de ce travail préparatoire devrait voir le jour en 2025 avec la signature de conventions, qui étaient en cours de préparation en 2024.

3. Travail sur le référentiel

En 2024, la coordination du réseau a souhaité travailler avec les partenaires Satouk à la construction d'un référentiel commun. L'objectif du référentiel est de lister les critères nécessaires à l'adhésion d'un nouveau membre au réseau et de définir l'approche éducative qui guide notre travail commun auprès des mineurs victimes de traite des êtres humains.

Une séance de travail en visio le 15 novembre a ainsi réuni 8 partenaires et permis de poser les bases de ce référentiel à partir de réflexions autour de

plusieurs questions :

- 👁️ Qu'est-ce que signifie pour vous être partenaire du réseau Satouk?
- 👁️ Qu'est-ce qu'accueillir un mineur victime de TEH?
- 👁️ Quels critères pour un référentiel commun?

Après cette séance de travail, la coordination du réseau va rédiger une ébauche du référentiel qui sera ensuite présentée aux partenaires pour validation, l'objectif étant qu'il soit finalisé avant la fin de l'année 2025.

4. La formation des partenaires Satouk

En 2024, quatre rencontres formatives et d'échanges de pratiques professionnelles ont été organisées :



13 FÉVRIER 2024

Présentation de l'étude sur les mineurs accompagnés par le centre Koutcha et/ou les autres lieux d'accueil du réseau Satouk



12 AVRIL 2024

Réflexion sur l'inconditionnalité de l'accueil des mineurs victimes de traite des êtres humains



26 SEPTEMBRE 2024

Étude de situation et analyse du travail des différents acteurs intervenant auprès d'une mineure victime de traite, du moment de son repérage dans la rue à la fin de sa prise en charge et retour en famille



5 NOVEMBRE 2024

Co-construction du référentiel commun des partenaires du réseau Satouk

Les deux rencontres en présentiel se sont déroulées à Paris :



7 JUIN 2024

Nouveaux usages du numérique et sexualité : comment prévenir les mises en danger ?

Lors de cette rencontre sont intervenus :

- 📌 Thomas ROHMER, Directeur fondateur de l'Observatoire de la Parentalité et de l'Éducation Numérique (OPEN)
- 📌 Alejandra Mariscal Lopez, Responsable de la Hotline, Point de Contact



13 DÉCEMBRE 2024

Addictions et conduites à risques chez les mineurs victimes de traites des êtres humains

Lors de cette rencontre sont intervenus :

- 📌 Paul Chambon, Psychologue clinicien auprès de l'Unité Fonctionnelle d'Addictologie au sein du Service de Pédopsychiatrie, Hôpital Robert Debré,
- 📌 Nicolas Coquema, Attaché de Direction et Chargé de Projet au sein du CSAPA d'Avignon, Addictions France

5. Bilan des partenariats existants et animation du réseau

En 2024, les chargées de mission de la coordination ont proposé aux partenaires du réseau Satouk de s'entretenir dans le cadre d'un bilan du partenariat existant. Dix-sept partenaires se sont rendus disponibles pour ces entretiens.

UN APPUI STRUCTURANT : LA COORDINATION

De l'analyse des différents entretiens, il en ressort que les membres du réseau Satouk considèrent de manière positive le partenariat mis en place. La plupart des partenaires s'accordent à dire que l'apport de l'équipe de coordination du réseau, en termes d'analyse et d'évaluation des dossiers des mineurs, ainsi que de coordination des acteurs et d'appui en cas de difficultés, favorise un accompagne-

ment adapté des mineurs victimes de traite. Ils considèrent également que la communication est fluide et favorise le travail en commun. Les partenaires interviewés apprécient la formation initiale et continue qu'ils jugent pertinente et intéressante, car transposable aussi à d'autres mineurs accueillis. Un des partenaires propose de renforcer ce volet par l'élaboration et l'utilisation d'outils communs.

UNE MONTÉE EN COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS

Un autre élément qui ressort des bilans, c'est le fait que le travail en réseau et l'analyse collective des situations permettent de mieux appréhender les profils complexes des mineurs victimes accueillis et de proposer des prises en charge adaptées. La montée en compétence des

partenaires semble être une évidence. À titre d'exemple, un autre partenaire ayant intégré le réseau Satouk depuis longtemps est désormais identifié par les services placeurs comme pouvant accompagner des situations complexes.

L'ACCOMPAGNEMENT PAR ÉTAPES : UNE PRATIQUE À POURSUIVRE

Concernant l'accompagnement par étapes mis en place en 2024, un partenaire précise que cette modalité de fonctionnement leur permet de bien connaître les mineurs en amont de l'accueil, les leviers

et les problématiques, car les dossiers sont très complets et le travail d'accompagnement psychologique et vers le soin déjà amorcé, ce qui facilite la prise de relais.

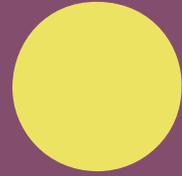
UN INVESTISSEMENT CONTRAINT PAR LES RÉALITÉS DU TERRAIN

Concernant les difficultés, certaines structures considèrent que faire partie du réseau demande un investissement important, et les difficultés de fonctionnement internes aux partenaires ou la constitution des groupes existants au sein de leur structure impactent parfois leur participation effective et la possibilité d'accueillir des mineurs victimes de traite. Le profil des mineurs et leurs besoins semblent être un frein à l'accueil pour certaines structures dépourvues de relais, notamment dans le domaine de la santé au niveau local.

À l'issue des entretiens, les partenaires proposent des pistes de travail :

- 👁️ L'adaptation des modalités d'accueil (ce qui est déjà le cas d'un certain nombre de partenaires, ex. : professionnels supplémentaires pendant le week-end, mise en place d'un accueil en semi-autonomie pour une jeune, etc.);
- 👁️ La déconstruction des préjugés sur l'accueil de mineurs victimes de TEH;
- 👁️ Une meilleure communication auprès des services de l'ASE sur le rôle de la coordination Satouk dans l'accompagnement des mineurs accueillis par les partenaires.





PARTIE 4.

FORMATION ET

PLAIDOYER

1. Formation et sensibilisation des professionnels de la protection de l'enfance

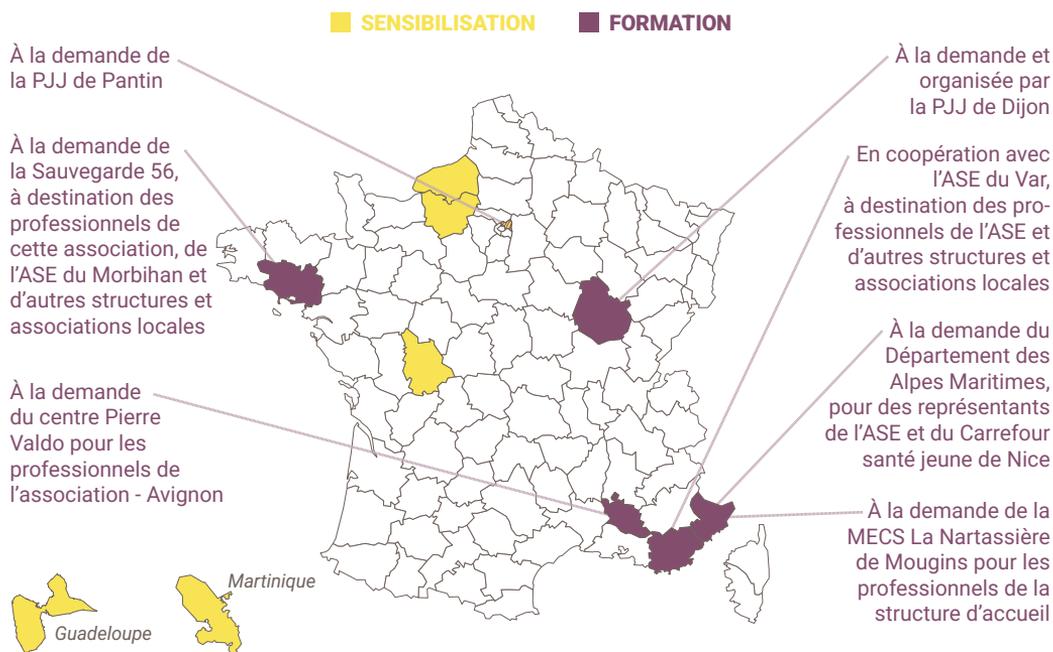


100 personnes sensibilisées
(4 séances)



147 personnes formées
(8 séances)

Les séances de formation se sont déroulées sur une journée de travail et les séances de sensibilisation sur une demi-journée en visio ou en présentiel. Elles se sont adressées à des professionnels des services de l'ASE, de la PJJ et de structures d'accueil pour mineurs et portent sur le repérage et l'accompagnement de mineurs victimes de traite des êtres humains. De plus, Koutcha a participé à 5 formations organisées par l'ENM, l'OCRTEH, l'ONPE ainsi que le Barreau de Paris sur l'accompagnement de mineurs victimes de TEH.



2. Partager notre expérience

Koutcha est régulièrement conviée à des événements et journées d'étude afin de participer aux échanges et partager son expérience d'accompagnement de mineurs victimes de TEH. Ces journées sont particulièrement intéressantes, car elles nous permettent de confronter nos constats et observations à d'autres réalités territoriales ou nationales, de nourrir nos pratiques et de nouer de nouveaux partenariats.



AVRIL 2024

Journée d'étude « De l'automédication à l'emprise chimique : comprendre les effets et fonctions du mésusage des médicaments pour mieux protéger les jeunes en errance aggravée » organisée par Hors la Rue



OCTOBRE 2024

Colloque à Auxerre « Lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs » organisé par la DPJJ, le Département de L'Yonne et l'Education Nationale



NOVEMBRE 2024

Séminaire européen « Just Child » à Naples.

Koutcha a été invité à participer à ce projet financé par la Commission européenne visant à renforcer l'efficacité d'une justice adaptée aux enfants. Morgane Siri, psychologue de l'association, s'est ainsi rendue à Naples afin de participer aux échanges et présenter l'accompagnement proposé au sein du centre expérimental et du réseau Satouk.

3. Défendre les droits des mineurs victimes de traite des êtres humains

En 2024, l'association a continué de participer autant qu'il lui était possible aux différents travaux interministériels et associatifs pour faire avancer les droits des mineurs victimes de traite des êtres humains.

Les difficultés rencontrées dans l'accompagnement des mineurs en 2024 et le manque de ressources humaines ont limité les capacités de l'association à participer à des travaux collectifs de plaidoyer, mais notre page LinkedIn, suivie désormais par 1000 personnes, permet à Koutcha de se faire le relais d'initiatives de nos partenaires et de sensibiliser sur

les phénomènes de traite des êtres humains.

En 2024, nous avons aussi participé au Podcast du 119 «À l'écoute, le podcast du 119». Cette série de podcasts, pensée par l'équipe du Dispositif de Lutte contre la Prostitution des Mineurs (DLPM), aborde le phénomène d'exploitation sexuelle des mineurs à travers la parole de professionnels de terrain. C'est Morgane Siri, psychologue au sein de l'association Koutcha qui s'est prêtée à l'exercice. Le podcast sortira courant de l'année 2025.

4. Recherche

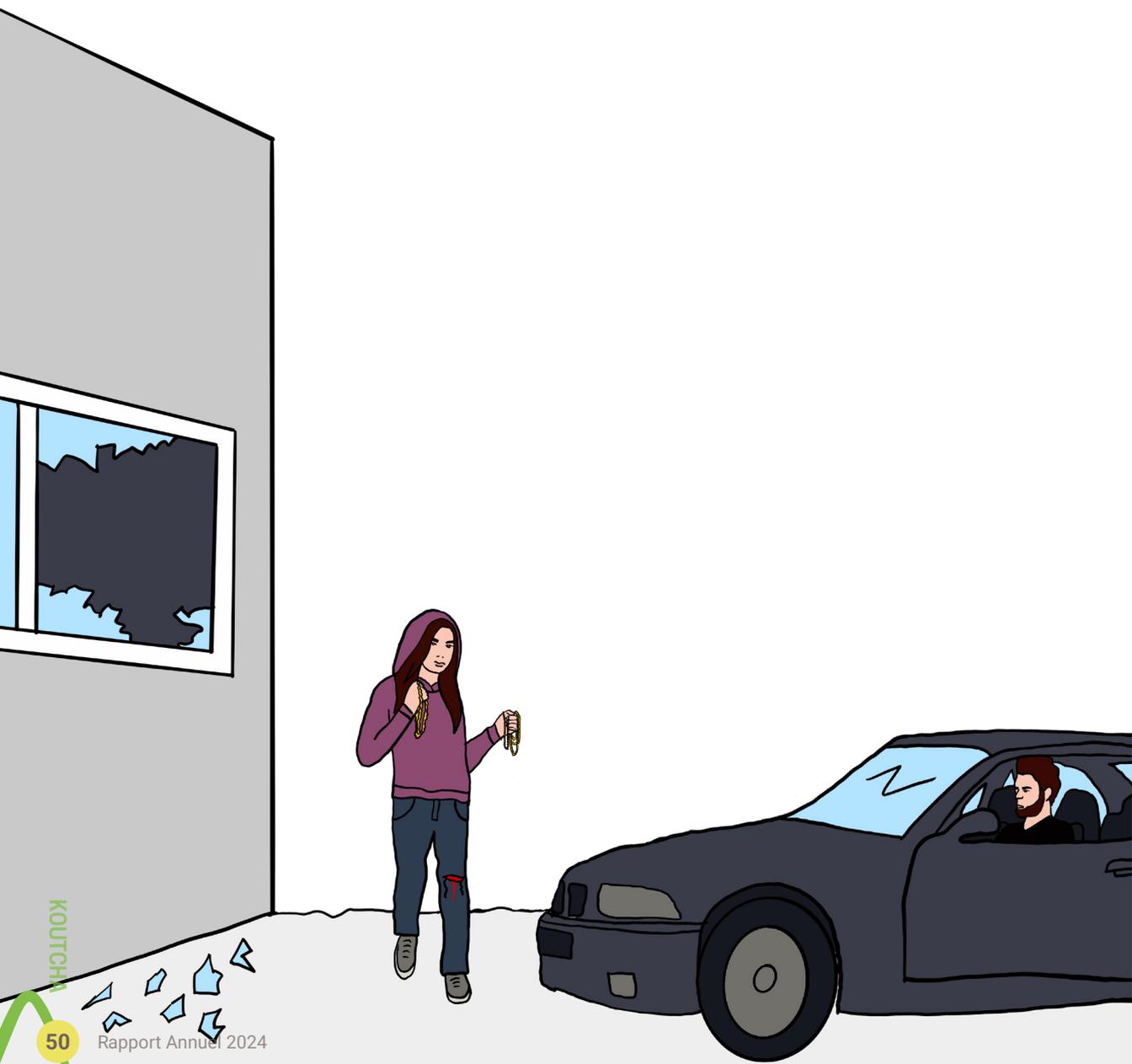
Depuis l'ouverture du centre expérimental en octobre 2021 et la création du réseau Satouk, l'association Koutcha a reçu 388 sollicitations pour des mineurs victimes de traite des êtres humains.

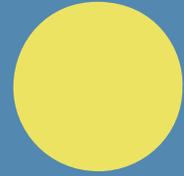
65 jeunes ont été accueillis au sein du centre expérimental et/ou auprès des partenaires du réseau Satouk.

En 2024, l'association a entamé un travail de recherche portant sur les facteurs de vulnérabilité qui peuvent être à l'origine de l'entrée et du maintien dans l'exploitation des mineurs victimes de traite, en vue de mieux former les professionnels au repérage

et à l'accompagnement de ce public, et de développer davantage le travail de prévention auprès des jeunes en risque d'exploitation.

Le travail de recherche a été construit à partir de l'analyse de 137 dossiers de demandes d'admission reçues entre 2021 et 2024, en particulier de 76 dossiers de mineurs qui ont été orientés vers l'association Koutcha, mais qui n'ont pas été pris en charge, et de 61 dossiers de mineurs qui ont bénéficié d'un accueil et d'un accompagnement au sein du centre expérimental et/ou dans un lieu d'accueil partenaire du réseau Satouk. Les résultats de la recherche seront diffusés en 2025.





PARTIE 5. **PERSPECTIVES**

Sur le centre expérimental

Après trois années, l'expérimentation est renouvelée en 2024, jusqu'en 2027. C'est l'opportunité de donner un nouveau souffle à notre expérience, de structurer et de stabiliser l'institution. Ces trois années ont été riches d'apprentissages, l'année 2024 a connu de nombreux réajustements, des mouvements RH. Nos réflexions éducatives ont évolué vers plus de souplesse, plus d'adaptation, pour permettre la protection dans la durée de ces jeunes aux traumatismes complexes.

Si l'on devait retenir une chose de l'année 2024, c'est notre réflexion, nos questionnements sur la prise en charge de jeunes nécessitant un suivi psychiatrique et la mise en place d'un traitement médicamenteux, ainsi que celle d'un accueil mixte sécurisé et sécurisant pour le groupe. Des incidents nous ont bousculés, à tel point que nous avons stoppé l'accueil des garçons et restreint les admissions aux jeunes ne présentant pas de problématiques psychiques complexes.

Pour autant, nous ne nous sommes pas résolus de ces décisions et avons travaillé sans relâche afin de pouvoir accueillir d'ici 2025 ces profils de manière sécurisée et dans la durée.

- ④ En recherchant de nouveaux membres administrateurs aux profils variés (avocats, éducateurs, médecins, addictologues) pour nous étayer dans nos réflexions et nous guider sur les vigilances et les protocoles à mettre en place.
- ④ En poursuivant la structuration de la coordination et du centre expérimental pour sécuriser les accueils et inscrire un groupe dans la durée.
- ④ En formant les professionnels du centre à la gestion de la violence, des consommations à risques, au psychotrauma et aux premiers secours en santé mentale.
- ④ En allant à la rencontre de tous les partenaires en santé mentale afin de renforcer au niveau national et local nos liens et permettre l'accueil des situations les plus complexes.
- ④ En adaptant notre procédure d'admission aux enjeux actuels (temporalités différentes, adhésion des jeunes...).

Enfin, l'individualisation de l'accompagnement, compte tenu du taux d'encadrement que nous avons, n'a pas, selon nous, atteint son paroxysme. En 2025, il nous faut travailler sur la refonte des plannings des éducateurs pour permettre un accompagnement en un pour un quasi quotidien afin d'adapter nos modalités de suivi éducatif en fonction de chaque jeune.

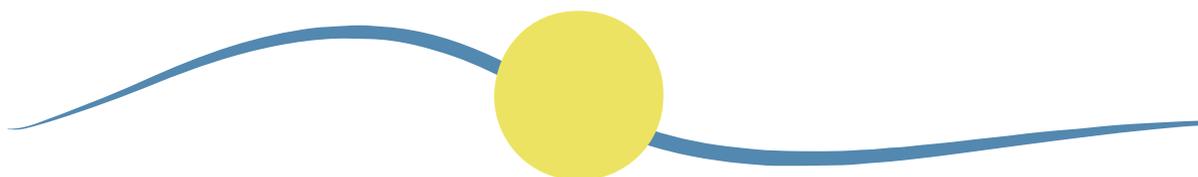
DIVERSIFIER LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT AU SEIN MÊME DU CENTRE SÉCURISÉ ET SÉCURISANT

Face à la multiplicité des profils et à l'instabilité des situations, il apparaît nécessaire d'imaginer une palette de réponses modulables, capables de s'ajuster aux besoins spécifiques de chaque jeune. Dans cette perspective, certains formats d'accueil pourraient être davantage pensés ou développés, en articulation avec les dispositifs existants :

- Des « lieux-relais », pensés comme des espaces d'ancrage souples, permettraient de maintenir un lien éducatif, de prévenir les ruptures et d'offrir un appui dans les moments de flottement ou d'entre-deux. Leur fonction ne serait pas de remplacer un lieu de vie, mais de créer des points de stabilité dans des parcours discontinus, en soutenant les jeunes là où ils en sont.
- Des dispositifs de mise à l'abri urgente, y compris hors du territoire habituel du jeune, permettraient d'assurer une sécurisation immédiate en cas de danger, tout en laissant ouverte la possibilité d'un retour accompagné, une fois les conditions réunies ou le temps d'identifier une prise en charge éloignée adaptée et significative.

L'enjeu est de sortir d'une logique binaire (mise à l'abri ou rejet, placement ou fugue...) pour construire des parcours plus souples, plus graduels, qui puissent s'adapter aux rythmes et aux capacités d'engagement des jeunes concernés. Ce maillage de solutions, encore insuffisant mais en développement, permet de composer des parcours non linéaires, mais adaptés à la réalité vécue par les jeunes. Il donne de la souplesse, de la réactivité et crée des sas transitionnels entre la rue, la protection, et l'engagement dans des démarches plus pérennes.

Lila, chargée de mission,
référente de parcours à la coordination du réseau Satouk



Sur le réseau national Satouk

2025 sera l'année de Satouk, puisque la coordination du réseau national a obtenu les financements pour les trois prochaines années avec le soutien de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS). Les attentes institutionnelles sont là :

- ① Réunir des Départements autour du réseau.
- ① Développer les modalités d'accueil au sein du réseau en l'élargissant avec de nouveaux partenaires.
- ① Renforcer le réseau préexistant par la formation, mais aussi le travail collectif et le partage des expériences.
- ① Sécuriser les accueils au sein du réseau en donnant la possibilité aux partenaires de pouvoir s'adresser au centre expérimental pour servir de lieu-relais, mais aussi en construisant

des parcours de sortie d'exploitation par étape en fonction du projet de chaque jeune.

- ① Élargir le réseau à de nouvelles associations spécialisées afin de rester alerte sur l'évolution du phénomène de traite sur chaque territoire.
- ① Renforcer la cellule d'appui, première vitrine du réseau, par la mise en place d'une permanence téléphonique et l'étoffement de l'équipe chargée de l'animation de cette cellule.
- ① Communiquer, pour faire connaître le réseau, les dispositifs de protection existants, rendre visible les jeunes les plus invisibles et permettre le repérage de toutes les formes de traite.
- ① Développer un plaidoyer pour alerter sur ce que nous observons et prévenir des situations de mise en danger.

Sur la formation et la sensibilisation des professionnels

Enfin, nos analyses montrent que la fluctuation des admissions et les profils pour lesquels nous sommes sollicités reflètent un manque encore accru de connaissance du phénomène, et notamment concernant certaines formes de traite comme la mendicité forcée où la contrainte à la commission de délits. En 2025, nous irons former, à l'aide du soutien de la DGCS, les profes-

sionnels des territoires Grand Est, Grand Centre et du Havre. L'objectif est de réunir tous les acteurs interdisciplinaires (Santé, ASE, Justice, associations spécialisées...) pour permettre la mise en lien, le partage des enjeux de chacun et une coordination cohérente, préservant l'intérêt des mineurs sur chaque situation repérée dans le but de les protéger.

Koutcha **Rapport d'activités 2024**

Rédaction et Relecture

Association Koutcha

Conception Graphique, illustrations et mise en page

Ophélie Rigault (www.oedition.com)

Impression

Arco-Iris - Montreuil





**PROTECTION ET HÉBERGEMENT
DES MINEUR.E.S VICTIMES
DE TRAITE DES ÊTRES
HUMAINS**

contact@koutcha.org

www.koutcha.org

Association Koutcha,

18-26 Rue Goubet

75019 Paris

N°Siret : 79523000200029